

**DEFINITION D'UN CADRE D'ACTION STRATEGIQUE  
CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DEVELOPPEMENT  
POUR LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET D'INFORMATION**

**AVANT-PROJET**

**27 mars 2008**

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|           |   |        |  |
|-----------|---|--------|--|
| AAA       | Activités d'analyse et de conseil   | IMF    | Institution financière multilatérale   |
| AFR       | Région Afrique  | KAP    | Kiribati – Programme national d'adaptation au changement climatique          |
| AIE       | Agence internationale de l'énergie  | LAC    | Région Amérique latine et Caraïbes   |
| APD       | Aide publique au développement  | LFC    | Lampe fluorescente compacte  |
| AT        | Assistance technique  | MDP    | Mécanisme pour un développement propre                                       |
| BAfD      | Banque africaine de développement   | MENA   | Région Moyen-Orient et Afrique du Nord                                       |
| BIRD      | Banque internationale pour la reconstruction et le développement  | MIGA   | Agence multilatérale de garantie des investissements                         |
| BMD       | Banque multilatérale de développement   | OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques                  |
| BNPP      | Programme de partenariat Banque/Pays-Bas  | ODM    | objectifs de développement pour le Millénaire                                |
| BPM       | Biens publics mondiaux  | OMC    | Organisation mondiale du commerce  |
| BRD       | Banque régionale de développement   | ONG    | Organisation non gouvernementale   |
| C02       | Dioxyde de carbone  | ONT    | Obstacle non tarifaire   |
| CCNUCC    | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  | OVP    | Vice-Président Opérations  |
| CCRIF     | Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes                                 | PHRD   | Policy and Human Resources Development                                       |
| CEA       | Analyse environnementale nationale  | PIB    | Produit intérieur brut   |
| CDD       | Commission du développement durable   | PNA    | Programme national d'action pour l'adaptation au changement climatique       |
| CEIF      | Cadre d'investissement pour les énergies propres  | PNUD   | Programme des Nations Unies pour le développement                            |
| CFU       | Service des transactions sur URE  | PNUE   | Programme des Nations Unies pour l'environnement                             |
| CODE      | Comité pour l'efficacité du développement   | PPA    | Parité du pouvoir d'achat  |
| CPF       | Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone   | PREM   | Réseau lutte contre la pauvreté et gestion économique                        |
| CPS       | Stratégie de partenariat avec le pays   | PROFOR | Programme d'appui au secteur forestier                                       |
| DEC       | Département Économie du développement   | PSIA   | Étude d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté                      |
| EAP       | Région Asie de l'Est et Pacifique   | RDM    | Rapport sur le développement dans le monde                                   |
| ECA       | Région Europe et Asie centrale  | RE/EE  | Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie                              |
| ESMAP     | Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique  | REDD   | Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation              |
| FCPF      | Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation                              | SAR    | Région Asie du Sud   |
| FEM       | Fonds pour l'environnement mondial  | SCCF   | Fonds spécial pour les changements climatiques                               |
| FEM       | Forum économique mondial  | SDN    | Réseau pour un développement durable   |
| FIC       | Fonds d'investissement climatique   | SEA    | Évaluation environnementale stratégique                                      |
| FLEG      | Initiatives ministérielles régionales sur l'application de la législation forestière et de la gouvernance | SIPC   | Stratégie internationale de prévention des catastrophes                      |
| Fonds PMA | Fonds pour les pays les moins avancés   | SPA    | Priorité stratégique « Adaptation au changement climatique »                 |
| GES       | Gaz à effet de serre  | TCM    | Taux de change du marché   |
| GFDRR     | Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement                              | TFESSD | Fonds fiduciaire pour le développement écologiquement et socialement durable |
| GIE       | Groupe indépendant d'évaluation   | UNISDR | United Nation International Strategy for Disaster Reduction                  |
| GIEC      | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  | UTCATF | Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie    |
| IDA       | Association internationale de développement   | WRI    | World Resources Institute  |
| IFC       | Société financière internationale   |        |  |
| IFI       | Institution financière internationale   |        |  |
| IGCC      | Cycle combiné à gazéification intégrée  |        |  |

**DEFINITION D'UN CADRE D'ACTION STRATEGIQUE  
CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DEVELOPPEMENT  
POUR LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**TABLE DES MATIERES**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Résumé analytique</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>A. Rappels des faits et justification</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>B. Objectifs et principes directeurs</b> .....   | <b>15</b> |
| <b>C. Plan d'action : axes stratégiques</b> .....   | <b>19</b> |
| <b>D. Mise en application du Plan d'action : Principaux problèmes qui se posent et méthodes d'approche</b> .....  | <b>23</b> |
| Premier pilier : Élargir les méthodes d'approche opérationnelles pour intégrer les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les stratégies de développement ..... | 23        |
| Deuxième pilier : Redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources et fournir les financements nécessaires .....   | 33        |
| Troisième pilier : Renforcer le rôle du Groupe de la Banque dans la création de nouveaux marchés .....  | 39        |
| Quatrième pilier : utiliser les ressources du secteur privé pour promouvoir un développement non préjudiciable au plan climatique.....                              | 40        |
| Cinquième pilier : Clarifier le rôle du Groupe de la Banque dans l'accélération du développement et de l'utilisation des technologies .....                         | 41        |
| Sixième pilier : Intensifier la recherche sur les méthodes, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités .....                                     | 43        |
| <b>E. Cadre de résultats</b> .....  | <b>46</b> |
| <b>F. Travailler avec les partenaires extérieurs pour relever un défi mondial</b> .....   | <b>47</b> |
| <b>G. Consultations et remontée de l'information</b> .....  | <b>48</b> |
| <b>H. Risques</b> .....   | <b>49</b> |
| <b>I. Calendrier et étapes importantes</b> .....  | <b>50</b> |

**Annexes**

|  |    |
|--|----|
| Annexe 1      Le changement climatique et les régions : risques, conséquences et émissions   | 51 |
| Annexe 2 .....Cadre d'action stratégique concernant le changement climatique et le développement : sommaire de la version préliminaire | 59 |

**Encadrés**

|   |    |
|---|----|
| Encadré 1: Points marquant du Plan d'action de Bali.....  | 13 |
| Encadré 2 : Points saillants du Rapport sur l'IDA et le changement climatique.....              | 20 |
| Encadré 3 : Vers la mise en place d'une stratégie IFC en matière de changement climatique ..... | 22 |

|  |    |
|--|----|
| Encadré 4 : L'intervention climatique en tant qu'opportunité de développement.....                                     | 24 |
| Encadré 5 : Aider les Caraïbes à faire face aux dégâts provoqués par les ouragans et les<br>tremblements de terre..... | 30 |

## Figures

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Prêts du Groupe de la Banque par secteur, Ex. 07 .....   | 27 |
| Figure 2 : Émissions de GES par secteur, Pays BIRD-IDA, 2000 .....  | 29 |
| Figure 3 : Émissions mondiales de CO <sub>2</sub> liées à l'utilisation de l'énergie selon différents scénarios<br>technologiques ..... | 42 |

## Tableau

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1: Ressources consacrées au changement climatique et instruments de financement<br>spécialisés ..... | 35 |
|--|----|

**DEFINITION D'UN CADRE D'ACTION STRATEGIQUE  
CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DEVELOPPEMENT  
POUR LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

1. **Il est absolument essentiel de traiter le problème de l'évolution climatique pour le programme de développement et de réduction de la pauvreté.** Dans son quatrième Rapport d'évaluation (2007), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fait clairement comprendre que le réchauffement du système climatique est inéluctable, précisant que le retard apporté à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) restreint substantiellement les possibilités de parvenir à des niveaux de stabilisation plus faibles et que cela va probablement accroître le risque d'avoir à payer un plus lourd tribut au changement climatique. Ce sont sans doute les pays et les communautés les plus pauvres qui subiront les premiers l'augmentation de la variabilité et des risques climatiques et qui en souffriront le plus. Le changement climatique peut faire perdre aux pays en développement les effets positifs du développement si chèrement acquis au cours des dernières décennies et remettre en question les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), tels que l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les maladies transmissibles et la viabilité écologique. Pour intervenir efficacement face au changement climatique, il faut agir à la fois sur la prévention — pour éviter que la situation ne devienne ingérable — et l'adaptation — pour gérer ce qui est inévitable.

2. **L'année dernière a été marquée par la réalisation d'un consensus impressionnant quant à l'importance de réagir face au changement climatique,** consensus qui s'est concrétisé par la décision prise lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) réunie à Bali de lancer des négociations en vue d'instaurer une coopération à long terme entre tous les pays. Le cadre de référence pour les négociations porte sur l'atténuation des effets du changement climatique (qui inclut pour la première fois l'examen de la réduction des émissions produites par le déboisement et la dégradation des terres), l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies, ainsi que l'apport de ressources financières pour soutenir les interventions des pays en développement. Étant donné que leur contribution aux concentrations de GES dans le passé a été relativement peu importante, que leur consommation d'énergie par habitant est nettement plus faible que celle des autres pays et qu'ils sont plus exposés aux effets du changement climatique, les pays en développement espèrent qu'un mécanisme de coopération sera instauré pour financer le passage de leur économie à une croissance à faible intensité de carbone sans pour autant compromettre leur accès à l'énergie, leurs programmes de croissance et leurs efforts d'adaptation, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Chose importante, il faudra que les ressources financières mobilisées viennent s'ajouter à l'aide publique au développement (APD) de façon à ne pas porter préjudice aux efforts déployés pour atteindre les ODM.

3. Le Groupe de la Banque mondiale a acquis une expérience importante des problèmes liés au changement climatique dans le contexte du développement et de la réduction de la pauvreté et plus récemment avec la mise en œuvre du Cadre d'investissement pour les énergies propres

(CEIF) (voir annexe 1). Les résultats du CEIF sont dignes d'être salués : les prêts axés sur l'accès à l'énergie et les projets d'énergie à faible intensité de carbone ont augmenté de façon substantielle, de même que les financements issus du marché du carbone. La sensibilisation aux effets du changement climatique a trouvé une expression dans les stratégies d'aide-pays (CAS), ainsi que dans un programme de plus en plus étoffé de travaux d'analyse et de projets pilotes. Des travaux ont été entrepris en vue de concevoir des mécanismes novateurs pour financer les interventions climatiques, tant au plan de l'atténuation que de l'adaptation. Le Groupe de la Banque mondiale est un agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un bailleur de fonds important en faveur des énergies renouvelables et du rendement énergétique (RE/EE), qui joue un rôle de pionnier sur le marché du carbone et facilite les réformes du secteur de l'énergie afin de promouvoir l'efficacité, les économies d'énergie et l'adoption de meilleures pratiques environnementales.

4. **Les progrès réalisés dans le contexte du CEIF ont conduit à confier au Groupe de la Banque mondiale le soin d'élaborer un cadre d'action stratégique pour le changement climatique afin de guider l'action du Groupe dans ce domaine.** Le CEIF est un instrument important pour accélérer les investissements dans les sources d'énergies à faible intensité de carbone tout en permettant au Groupe de la Banque mondiale d'élargir le corps de ses connaissances sur les interventions climatiques, tant au plan de l'atténuation que de l'adaptation. Lors de la réunion annuelle de 2007, le Comité de développement s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du CEIF, il a reconnu l'importance cruciale de l'accès à l'énergie pour la croissance et il a demandé à la direction d'élaborer un cadre d'action stratégique détaillé pour guider l'action du Groupe de la Banque, et notamment le soutien à apporter aux pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour s'adapter au changement du climat et adopter un mode de croissance fondé sur les sources d'énergie à faible intensité de carbone tout en réduisant la pauvreté. Il a en outre préconisé de renforcer la coopération et l'harmonisation avec d'autres partenaires du développement et de mobiliser un volume substantiel de ressources supplémentaires auprès de sources publiques et privées.

5. *Le Cadre d'action stratégique du Groupe de la Banque mondiale pour le changement climatique et le développement (Cadre d'action stratégique)* sera soumis à l'approbation du Conseil en septembre 2008 pour être examiné lors des Assemblées annuelles de 2008. Cet avant-projet, qui décrit les objectifs, les principes, les méthodes d'approche et les principales questions qui se posent, sera diffusé lors des Réunions de printemps de 2008 en même temps que le document *Cadre d'investissement dans les énergies propres au service du développement — Rapport d'étape concernant le plan d'action de la Banque*, qui a servi de plateforme pour lancer un cadre d'action stratégique plurisectoriel plus détaillé.

6. **Le cadre d'action stratégique permettra d'explicitement la vision du Groupe de la Banque mondiale sur la façon d'intégrer les gageures du changement climatique et du développement** sans compromettre les efforts déployés pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté dans le cadre des opérations-pays, notamment par le biais du dialogue avec les autorités nationales, des activités de prêts et des travaux d'analyse dans les pays clients, ainsi que dans le cadre des opérations régionales et mondiales. Le Cadre d'action stratégique inclut un cadre de résultats, des priorités, des approches opérationnelles et une feuille de route pour les mesures à prendre, notamment pour lever les contraintes internes, afin d'obtenir des résultats.

7. L'élargissement des interventions du Groupe de la Banque mondiale liées au changement climatique repose sur l'idée : a) que la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODM dans les pays en développement sont une priorité constante, b) que l'accès aux services énergétiques et l'augmentation de la consommation d'énergie dans les pays en développement sont d'une importance déterminante pour atteindre ces objectifs et c) que l'adaptation à la variabilité du climat et au changement climatique est cruciale pour maintenir et améliorer les effets positifs du développement dans la majorité des pays en développement. Les interventions axées sur le changement climatique ne doivent pas conduire à détourner les ressources consacrées aux besoins de développement fondamentaux. Pour le Groupe de la Banque mondiale, il est de la plus haute importance d'accroître les ressources de l'Association internationale de développement (IDA) — et le Groupe a administré la preuve de son engagement sur ce point en fournissant à l'Association des ressources qui lui appartiennent en propre.

8. **Le Groupe de la Banque mondiale continuera à s'impliquer pour promouvoir l'accès à l'énergie** à travers le Plan d'action pour une infrastructure durable (Sustainable Infrastructure Action Plan, à paraître) et du Plan d'action pour l'Afrique. Le Cadre d'action stratégique contribuera à déterminer s'il est possible de lier les programmes d'accès à l'énergie au marché du carbone et d'apporter des solutions fiables et efficaces par rapport aux coûts en proposant des mécanismes pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables et améliorer les rendements énergétiques.

9. **Compte tenu du caractère plurisectoriel et pluridimensionnel des problèmes qui se posent, le Cadre d'action stratégique prévoira des activités dans de nombreux secteurs**, couvrant l'énergie, les transports, le développement urbain, l'eau, l'agriculture, la foresterie, l'industrie, la politique économique et le développement social et humain. Ce Cadre d'action tient compte des multiples facteurs à travers lesquels le changement climatique influe sur le développement : facteurs économiques, financiers, sociaux et environnement et aspects liés à la parité hommes-femmes, sans oublier les effets sur d'autres biens environnementaux mondiaux tels que la biodiversité, et il proposera des solutions pour traiter les problèmes qui se posent.

10. L'élaboration du cadre d'action stratégique obéit aussi à un certain nombre de principes, à savoir : a) soutenir le processus de la CCNUCC ; b) rester neutre à l'égard de toute position des parties aux négociations ; c) aider les pays en développement à gérer les gageures du changement climatique et exploiter les possibilités d'action au niveau climatique ; d) considérer le changement climatique comme un problème économique et de développement primordial — et non pas seulement comme un problème d'environnement —, qui nécessite l'intervention et des initiatives des ministères du Développement et des Finances aux côtés des ministères de l'Environnement ; e) reconnaître l'importance des partenariats étant donné les nombreux acteurs de l'arène internationale qui ont des attributions différentes dans ce domaine ; et f) élaborer le Cadre d'action stratégique en tant que partie intégrante de la stratégie de la Banque pour promouvoir une mondialisation solidaire et viable.

11. **Le changement climatique est un problème mondial d'une ampleur sans précédent, qui exige une action concertée de la part d'un grand nombre de partenaires du développement**, notamment le système des Nations Unies, le FEM, les banques régionales de développement, les bailleurs de fonds bilatéraux, le secteur privé, les institutions de recherche et les groupes de la société civile. Le Cadre d'action stratégique détaillera les rôles et les attributions des principaux acteurs de l'arène internationale, il identifiera les créneaux particuliers que le Groupe de la Banque mondiale est particulièrement en mesure d'occuper et il proposera des mesures spécifiques pour renforcer la collaboration avec les principaux acteurs, tant pour unir les efforts que pour répartir les responsabilités. Une importance particulière sera accordée au renforcement de la collaboration avec le FEM pour le financement des opérations liées au changement du climat.

12. Pour exploiter les avantages comparatifs, le Groupe de la Banque mondiale adoptera un cadre d'action reposant sur six piliers axés sur les objectifs suivants : a) élargir les méthodes d'approche opérationnelles pour intégrer l'adaptation et l'atténuation dans les stratégies de développement ; b) redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources et fournir les financements nécessaires ; c) renforcer le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans le développement de nouveaux marchés ; d) utiliser les ressources du secteur privé pour promouvoir un développement non préjudiciable au plan climatique ; e) clarifier le rôle du Groupe de la Banque mondiale dans l'accélération du développement et de l'utilisation des technologies ; et f)

intensifier la recherche sur les méthodes, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.

**13. Le Cadre d'action stratégique tient compte de la différenciation des besoins et des demandes de différents groupes de pays** en fonction de multiples critères : revenus (approches différenciées pour les pays IDA et les pays BIRD), capacité institutionnelle et stress social (par exemple, il faut parfois élaborer une stratégie particulière pour les États fragiles et les États qui sortent d'un conflit), sensibilité aux risques climatiques (facteur qui s'applique particulièrement à de nombreux pays africains, aux petites économies insulaires et aux pays qui ont une longue façade côtière, souffrent d'un stress hydrique important ou sont exposés à la fonte des glaciers) ; profil d'émission de GES (par exemple, prépondérance de l'énergie par rapport à d'autres sources forestières d'émission de GES), et structure économique et dépendance à l'égard du secteur de l'énergie. L'adhésion des pays fondée sur des possibilités de développement éprouvées et les multiples avantages d'une stratégie de croissance à faible intensité de carbone, pouvant s'adapter à l'évolution du climat et tenant compte des spécificités de chaque pays est l'élément clé du Cadre d'action stratégique. Chose importante, les opportunités de développement doivent être ouvertes à tous les pays en développement, et notamment à ceux dont les économies sont tributaires des exportations d'énergie, tels que les économies productrices de pétrole.

**14. Le Cadre d'action stratégique décrira comment les synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale peuvent être exploitées pour traiter le problème du changement climatique.** Les travaux à conduire pour définir une stratégie spécifique pour chaque institution au sein d'un cadre commun ont déjà commencé et ils seront développés pendant le processus de préparation. Il est important de souligner que le Cadre d'action stratégique est conçu pour être un instrument permettant de fixer les choix d'orientation et les principes, de proposer des outils, des incitations, des produits mondiaux et des mesures pour suivre les progrès accomplis, sur la base d'un accord sur les principaux messages à transmettre à nos pays clients et les parties prenantes extérieures. Il ne remplace ni les stratégies de la Société financière internationale (IFC) et de l'Agence multilatérale, ni les stratégies commerciales sectorielles et régionales, qui fourniront des éléments d'information bien plus précis et plus détaillés sur la façon d'intégrer les interventions climatiques dans leurs opérations et leurs prestations.

**15. La nécessité de mobiliser de plus amples ressources et de concevoir des mécanismes de financement novateurs pour le changement climatique est la conclusion fondamentale qui se dégage de la mise en œuvre du CEIF, et l'accent mis par le Cadre d'action stratégique sur l'élargissement des interventions axées sur le changement climatique rend cette nécessité plus impérieuse encore.** En consultation avec les parties intéressées, le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement (BRD) unissent leurs efforts pour créer un portefeuille de fonds stratégiques d'investissement climatiques (FIC). Ces fonds ont pour but de compléter, de prolonger et de renforcer les activités d'autres instruments existants, tels que le FEM, l'IDA, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'IFC. Lorsqu'il précisera sa proposition concernant les fonds d'investissement climatiques, le Groupe de la Banque mondiale entreprendra des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes importantes afin d'élargir la base des bailleurs de fonds, de solliciter les points de vue des pays bénéficiaires potentiels et d'autres parties concernées et de faire progresser la mise en place des fonds et la conception des instruments financiers. D'autres initiatives visant à accroître les ressources disponibles pour les interventions climatiques sont en cours. Ayant fait œuvre de pionnier pour le marché du carbone et réalisé

d'importants progrès dans ce domaine, le Groupe de la Banque mondiale continuera de faciliter le développement du marché du carbone et les innovations sur ce marché.

**16. Par la suite, le Cadre d'action stratégique fera le point sur les complémentarités qui existent entre un nombre croissant d'instruments et présentera les grandes lignes d'un plan d'action** qui servira : a) à promouvoir une utilisation plus efficace et plus novatrice des instruments de financement existants et des instruments en gestation (BIRD, IDA, IFC, MIGA, FEM, fonds du marché du carbone, systèmes d'assurance novateurs contre les variations climatiques, etc.) dans le cadre des opérations du Groupe de la Banque mondiale ; b) à faciliter l'application des nouveaux instruments à l'échelle voulue ; c) à identifier les lacunes et les besoins en nouveaux produits en prêtant une attention particulière aux partenariats public-privé pour le financement de l'adaptation ; et d) à renforcer les capacités des pays en développement à utiliser ces instruments.

**17. Étant donné que les connaissances sur le changement climatique, et en particulier sur les aspects économiques et sociaux de ce changement, évoluent constamment et que des incertitudes demeurent, la conception du Cadre d'action stratégique sera ajustée** de façon à pouvoir incorporer les nouvelles connaissances et les mesures de soutien, dont les effets positifs sont robustes quels que soient les scénarios futurs des négociations sur le changement climatique et l'impact de ces changements. Le Cadre d'action stratégique bénéficiera de l'étroite coordination avec le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2010, dont le thème envisagé est *le changement climatique*, et plusieurs autres produits d'analyse importants tels que le programme mondial de recherche sur l'économie de l'adaptation au changement climatique, les travaux sur la politique économique et le changement climatique menés par le PREM et les programmes de recherche en cours au sein du DEC, travaux dont le champ d'action s'élargit. Les conclusions de ces travaux et d'autres études viendront étayer la formulation et la mise en œuvre du Cadre d'action stratégique.

**18. L'élaboration du Cadre d'action stratégique inclura des consultations approfondies avec tout l'éventail des parties prenantes**, notamment les pays en développement clients, les partenaires du développement (agences des Nations Unies, banques régionales de développement, bailleurs de fonds bilatéraux), le secteur privé et la société civile. Une attention particulière sera prêtée à l'analyse des besoins et des préoccupations des actionnaires du Groupe de la Banque mondiale venant des pays en développement et aux éléments permettant de montrer comment leurs points de vue ont été pris en ligne de compte dans la préparation du Cadre d'action stratégique.

**DÉFINITION D'UN CADRE D'ACTION STRATÉGIQUE  
CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE  
DÉVELOPPEMENT  
POUR LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

*« Le changement climatique est un défi qu'il faut relever sur les plans du développement, de l'économie et de l'investissement. Il offre des opportunités de transformations économiques et sociales qui peuvent déboucher sur une mondialisation solidaire et durable. C'est pourquoi, l'adoption de mesures pour faire face au changement climatique est un élément crucial du plan d'action pour le développement. »*

*Robert Zoellick  
Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques,  
tenue à Bali, Indonésie, en décembre 2007*

**A. Rappels des faits et justification**

1. **La modification du climat est un problème urgent pour le bien-être de tous les pays...** Dans son quatrième Rapport d'évaluation (2007), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fait clairement comprendre que le réchauffement du système climatique est inéluctable, précisant que le retard apporté à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) restreint substantiellement les possibilités de parvenir à des niveaux de stabilisation plus faibles et que cela va sans doute accroître le risque d'avoir à payer un plus lourd tribut au changement climatique. Les changements climatiques entraînent entre autres des sécheresses d'une fréquence et d'une gravité accrues, le stress hydrique, la diminution de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, l'accélération de la propagation des maladies hydriques, en particulier dans les régions tropicales, des déplacements de populations et des conflits pour l'accaparement de ressources rares. Le monde subit déjà les effets de la modification du climat à travers le changement des conditions météorologiques et des écosystèmes. Si les émissions de GES se poursuivent au rythme actuel ou progressent à un rythme plus rapide, le réchauffement planétaire pourrait augmenter.

2. **...et particulièrement pour les pays les plus pauvres et les populations les plus démunies des régions vulnérables.** Pendant les années 90, 200 millions de personnes par an en moyenne ont été affectées par des catastrophes liées à l'évolution du climat dans les pays en développement, contre à peu près un million dans les pays développés. Ce sont les pays et les communautés les plus défavorisées, particulièrement celles des pays subsahariens et d'Asie du Sud-Est qui subiront les premières les conséquences de l'augmentation de la variabilité et des risques climatiques et qui en souffriront le plus en raison de leur localisation géographique, de la faiblesse de leurs revenus et de l'insuffisance des capacités institutionnelles, et en raison également de leur dépendance particulière à l'égard de secteurs sensibles aux aléas climatiques tels que l'agriculture (voir l'annexe 2). Les conséquences —aux plans social et politique —

peuvent aussi être dévastatrices dans les économies où l'eau est extrêmement rare et les civilisations hydrauliques telles que le Moyen-Orient, ainsi que dans les régions où la fonte des glaciers va modifier dans de très fortes proportions les volumes d'eau disponibles, comme dans les Himalayas de l'Asie et les Andes de l'Amérique centrale.

**3. Il est fondamental de traiter le problème de la modification du climat pour mener à bien le programme de développement et de réduction de la pauvreté.** Les changements climatiques peuvent faire perdre aux pays en développement les effets positifs du développement si chèrement acquis au cours des dernières décennies et remettre en question les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), tels que l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les maladies transmissibles et la viabilité écologique. La réduction rapide des émissions de GES réduira de façon sensible les coûts d'adaptation futurs, et surtout la charge que supportent les pauvres. Même si les efforts déployés pour stabiliser les concentrations de GES donnent des résultats, le réchauffement de la planète se poursuivra dans une certaine mesure pendant les prochaines décennies avec les conséquences que cela implique. Pour intervenir efficacement face au changement climatique, il faut agir à la fois sur la prévention — pour éviter que la situation ne devienne ingérable — et sur l'adaptation — pour gérer ce qui est inévitable.

**4. S'attaquer au problème des changements climatiques est du domaine du possible ...** Une série d'études importantes, telles que le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC (2007), le Rapport de la CCNUCC sur les flux d'investissement (2007), les Perspectives énergétiques mondiales (2007) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et les Perspectives de l'environnement (2008, à paraître) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, nous ont permis de mieux apprécier les possibilités de réduction des émissions de GES et ce qu'il en coûtera. Pour stabiliser les concentrations des GES dans les limites permettant de gérer les conséquences de l'évolution climatique, il faudrait réduire les émissions mondiales de GES par une intervention multilatérale fondée sur des mesures d'incitation et le déploiement à l'échelle internationale d'un portefeuille de technologies à faible intensité de carbone, existantes ou à venir, dans un ensemble de secteurs, notamment la production d'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets. Il serait ainsi possible de réduire substantiellement les émissions de GES des pays développés et de ralentir l'augmentation des émissions dans les pays en développement, et de parvenir à les stabiliser sur le long terme. Les estimations concernant les coûts économiques que donnent plusieurs études récentes varient entre 3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial (IPCC, 2007) par an et des coûts annuels de seulement 0,1 % du PIB mondial d'ici à 2050 (OCDE, 2008).

**5. ...mais la question clé est de savoir qui supporte quelle proportion des coûts.** L'étude de l'OCDE montre aussi que l'application des mesures d'atténuation peut amener les pays en développement à supporter des pertes bien plus importantes de PIB que le monde industriel. Étant donné que leur contribution aux concentrations de GES dans le passé a été relativement peu importante, que leur consommation d'énergie par habitant est nettement plus faible que celle des autres pays et qu'ils sont plus exposés aux effets du changement climatique, les pays en développement espèrent qu'un mécanisme de coopération sera instauré pour financer le passage de leur économie à une croissance à faible intensité de carbone sans pour autant compromettre leur accès à l'énergie, leurs programmes de croissance et leurs efforts d'adaptation, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et compte tenu des possibilités des différents pays. Le Secrétariat de la CCNUCC estime, que d'ici à 2030, les flux financiers qui se dirigeront vers les pays en développement seront de l'ordre de 100 milliards de

dollars par an pour les mesures d'atténuation et se situeront quelque part entre 28 et 67 milliards de dollars pour l'adaptation. Chose importante, il faudra que les ressources financières mobilisées viennent s'ajouter à l'aide publique au développement (APD) de façon à ne pas compromettre les efforts déployés pour atteindre les ODM.

6. **L'année dernière a été marquée par la réalisation d'un consensus impressionnant quant à l'importance d'agir face au changement climatique**, consensus qui s'est concrétisé par la décision prise lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) réunie à Bali de lancer des négociations en vue d'instaurer une coopération à long terme entre tous les pays. Le cadre de référence pour les négociations porte sur l'atténuation des effets de l'évolution du climat (qui inclut pour la première fois l'examen de la réduction des émissions produites par le déboisement et la dégradation des terres), l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies, ainsi que l'apport de ressources financières pour soutenir les interventions des pays en développement (voir encadré 1).

7. **Le Groupe de la Banque mondiale a accumulé une expérience importante des problèmes liés au changement climatique dans le contexte du développement et de la réduction de la pauvreté et plus récemment avec la mise en œuvre du CEIF** (Annexe 1). Le Groupe de la Banque mondiale est un agent d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un bailleur de fonds important en faveur des énergies renouvelables et du rendement énergétique (RE/EE), qui a fait œuvre de pionnier sur le marché du carbone et facilite les réformes du secteur de l'énergie qui fournissent des incitations pour améliorer l'efficacité, faire des économies d'énergie et adopter de meilleures pratiques environnementales. Conscient de la nécessité d'élargir la portée de ses travaux sur le changement climatique tout en ouvrant aux pays en développement un accès plus large à l'énergie, le Groupe de la Banque a élaboré le CEIF et le Plan d'action qui l'accompagne en 2006/2007. Le CEIF privilégie trois domaines d'intervention du Groupe de la Banque : a) l'énergie pour la croissance, en mettant particulièrement l'accent sur l'accès des pays subsahariens à l'énergie ; b) le passage à une trajectoire de développement à faible intensité de carbone ; et c) l'adaptation aux effets de l'évolution du climat.

#### **Encadré 1: Points marquant du Plan d'action de Bali**

Le Plan d'action de Bali a été élaboré par les pays membres de la CCNUCC lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des parties afin d'améliorer la mise en application de la Convention et de négocier plusieurs autres actions pour l'après 2012. Tout en réaffirmant que le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté sont des priorités mondiales, le Plan d'action de Bali formule les recommandations suivantes :

- Action renforcée dans le domaine de l'atténuation du changement climatique :
  - pour tous les pays développés, des engagements ou mesures appropriés au plan national, mesurables et 'notifiables', notamment pour ce qui est des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions, compte tenu des différences existant dans la situation des pays ;
  - pour les pays en développement, des mesures d'atténuation appropriées au plan national, dans le cadre d'un développement durable, étant entendu qu'ils devraient bénéficier de technologies adaptées et de moyens de financement et de renforcement des capacités, et que ces aides devront être mesurables, notifiables et vérifiables ;
  - des politiques et mesures d'incitation pour réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ;
  - des méthodes d'approche coopératives au niveau sectoriel et des mesures pour des secteurs déterminés, ainsi que des approches basées sur le marché.

- Action renforcée dans le domaine de l'adaptation au changement climatique :
  - action internationale pour appuyer la mise en œuvre des mesures d'adaptation;
  - stratégies de gestion et de réduction des risques, partage des risques et adoption de mécanismes de transfert tels que l'assurance ;
  - stratégies de prévention des catastrophes ;
  - diversification économique pour renforcer la capacité d'adaptation.
- Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies afin de soutenir l'atténuation et l'adaptation :
  - Mécanismes efficaces pour accélérer le développement et transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement, et moyens permettant d'accélérer leur développement et la diffusion ;
  - coopération pour la recherche et le développement pour les technologies actuelles et de nouvelles technologies novatrices ;
  - mécanismes et instruments pour faciliter la coopération dans des secteurs déterminés.
- Action renforcée pour l'apport de ressources financières et d'investissements permettant de soutenir l'atténuation et l'adaptation :
  - accès amélioré à des concours financiers et techniques appropriés, prévisibles et durables et fourniture de ressources supplémentaires, en particulier sous forme d'aide publique et de financements concessionnels pour les pays en développement ;
  - mesures d'incitation positives pour les pays en développement afin de les encourager à renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation ;
  - moyens novateurs d'aider les pays en développement particulièrement exposés aux effets préjudiciables du changement climatique, et notamment concours financiers et techniques pour soutenir le renforcement des capacités ;
  - incitations pour appliquer les mesures d'adaptation dans le cadre de politiques de développement durables ;
  - mobilisation des financements et des investissements des secteurs public et privé, et notamment dispositions visant à faciliter des choix n'aggravant pas les émissions de carbone.

**8. Le Groupe de la Banque est conscient de ce que l'action engagée pour traiter le problème du changement climatique ne doit pas conduire à détourner les ressources consacrées aux besoins de développement fondamentaux.** Il poursuivra son programme d'accès à l'énergie et il étudie les possibilités de lier ce programme au marché du carbone et de fournir des solutions fiables et efficaces par rapport aux coûts en encourageant l'adoption de technologies basées sur des sources d'énergie renouvelables et les technologies à haut rendement énergétique. Le Groupe de la Banque attache la plus haute importance à accroître les ressources de l'IDA — et il a administré la preuve de son engagement sur ce point en fournissant à l'Association des ressources qui lui appartiennent en propre. En 2007, la Banque a entrepris une étude visant à examiner de quelle façon le changement climatique affecte les pays IDA, étude qui a mis en relief les liens étroits qui existent entre la pauvreté et la vulnérabilité au changement climatique. Cette étude a en outre mis en lumière la nécessité d'accroître les ressources allouées — au-delà des ressources essentielles fournies au titre de l'assistance au développement pour atteindre les ODM—afin d'aider les pays a) qui supportent les coûts particulièrement lourds pour la gestion des risques climatiques et la réhabilitation des actifs parce que les catastrophes naturelles qui les frappent sont plus fréquentes et plus graves que pour les autres pays, b) à s'adapter au changement climatique dans le cadre de leurs stratégies de développement de base. Les enseignements tirés de l'expérience du Groupe de la Banque

montrent aussi que l'atténuation du risque climatique et l'adaptation au changement climatique peuvent avoir des synergies importantes avec les priorités de développement locales et qu'elles ouvrent de nouvelles opportunités commerciales.

9. **Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CEIF ont conduit à confier au Groupe de la Banque mondiale le soin d'élaborer un cadre d'action stratégique détaillé afin de guider l'action du Groupe dans ce domaine.** Le Rapport d'étape sur le Plan d'action du CEIF publié en septembre 2007 souligne le bilan positif des prêts au secteur de l'énergie et note que l'engagement du Groupe de la Banque de soutenir les projets porteurs de croissance à faible intensité de carbone a débordé le cadre de l'énergie pour gagner d'autres secteurs tels que l'urbanisme, les transports, l'industrie (principalement par le biais de l'IFC), l'agriculture et la foresterie. Le Rapport souligne aussi l'augmentation des demandes adressées au Groupe de la Banque pour qu'il développe ses activités dans le domaine de l'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. Lors des Assemblées annuelles de 2007, le Comité de développement s'est félicité dans son communiqué (21 octobre 2007) des progrès accomplis dans la mise en œuvre du CEIF, il s'est déclaré convaincu de l'importance cruciale de l'accès à l'énergie pour la croissance et il a demandé à la direction d'élaborer un cadre d'action stratégique détaillé pour guider les interventions de la Banque dans ce domaine et en particulier pour soutenir les efforts déployés par les pays pour s'adapter au changement climatique et adopter un mode de croissance fondé sur des sources d'énergie à faible intensité de carbone tout en réduisant la pauvreté. Le Comité de développement a recommandé de renforcer la coopération et l'harmonisation avec les autres partenaires du développement et de mobiliser des ressources supplémentaires importantes auprès des sources publiques et privées.

## **B. Objectifs et principes directeurs**

10. ***Le Cadre d'action stratégique concernant le changement climatique et le développement (Cadre d'action stratégique) permettra d'explicitier la vision du Groupe de la Banque*** sur la façon d'intégrer les gageures du changement climatique et du développement sans compromettre les efforts déployés pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté dans le cadre des opérations-pays, notamment à travers le dialogue avec les autorités nationales et les activités de prêts et les travaux d'analyse dans les pays clients, et dans le cadre des opérations régionales et mondiales. L'élargissement des interventions du Groupe de la Banque dans le domaine du changement climatique repose sur trois principes : a) la priorité constante accordée à la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODM dans les pays en développement, b) la prise en ligne de compte du fait que les services énergétiques et l'utilisation croissante de l'énergie par les pays en développement sont essentiels pour atteindre ces objectifs, et c) la prise en considération que l'adaptation à la variabilité et à l'évolution du climat est d'une importance déterminante pour maintenir et renforcer les effets positifs du développement dans la majorité des pays en développement.

11. **Compte tenu du caractère plurisectoriel et pluridimensionnel des problèmes qui se posent, le Cadre d'action stratégique prévoira des activités dans de nombreux secteurs,** couvrant l'énergie, les transports, le développement urbain, l'eau, l'agriculture, la foresterie, l'industrie, la politique économique et le développement social et humain. Ce Cadre d'action tient compte des multiples facteurs à travers lesquels le changement climatique influe sur le développement : facteurs économiques, financiers, sociaux et environnementaux et sexospécificités, sans oublier les effets sur d'autres biens environnementaux mondiaux tels que la biodiversité, et il proposera des solutions pour traiter les problèmes qui se posent.

12. **Étant donné que les connaissances sur le changement climatique, et en particulier sur les aspects économiques et sociaux de ce changement, ne cessent d'évoluer et que des incertitudes demeurent, la conception du Cadre d'action stratégique pourra être adaptée** de façon à pouvoir incorporer les nouvelles connaissances et les mesures de soutien, dont les effets positifs sont robustes quels que soient les scénarios futurs des négociations sur le changement climatique et ses conséquences. L'élaboration du cadre d'action stratégique obéit aussi à un certain nombre de principes, à savoir : a) soutenir le processus de la CCNUCC ; b) rester neutre à l'égard de toute position des parties aux négociations ; c) aider les pays en développement à gérer les gageures du changement climatique et exploiter les possibilités d'action au niveau climatique ; d) considérer le changement climatique comme un problème économique et de développement primordial — et non pas seulement comme un problème d'environnement —, qui nécessite l'intervention et des initiatives des ministères du développement et des finances aux côtés des ministères de l'environnement<sup>1</sup> ; e) reconnaître l'importance des partenariats étant donné les nombreux acteurs de l'arène internationale qui ont des attributions différentes dans ce domaine ; et f) élaborer le Cadre d'action stratégique en tant que partie intégrante de la stratégie de la Banque pour promouvoir une mondialisation solidaire et viable.

13. **L'élaboration du Cadre d'action stratégique prend place dans le contexte d'une évaluation plus large par le Groupe de la Banque de ses avantages comparatifs afin de jouer un rôle plus important dans le financement des biens publics mondiaux (BPM).** Pour changer les choses dans le domaine des biens publics mondiaux en général et celui du changement climatique en particulier, il faut une action concertée de la part de nombreux partenaires du développement. Dans ce domaine, le Groupe de la Banque dispose d'un certain nombre d'atouts uniques pour contribuer de façon significative à ce programme d'action et jouer un rôle d'animation, en partenariat avec d'autres acteurs, tout en prenant appui sur le cœur d'activité de ses diverses institutions :

- *Perspective plurisectorielle.* L'incidence du changement climatique se fait sentir dans la plupart des secteurs. De même, le soutien apporté par le Groupe de la Banque dans le domaine du changement climatique couvre de nombreux secteurs de développement, ce qui facilite l'institutionnalisation des activités d'une façon coordonnée, intégrée et holistique.
- *Ressources financières et pouvoir de mobilisation.* Les prêts, crédits et autres produits du Groupe de la Banque émettent un message fort aux autres institutions de financement potentielles en indiquant qu'un pays est décidé à se prendre en mains et qu'il est capable de mener à bien les interventions climatiques que comprennent les projets de développement.
- *Action concertée avec le secteur privé.* L'IFC et la MIGA sont des acteurs importants en ce qu'elles sensibilisent le secteur privé aux problèmes climatiques et le mobilisent à travers les investissements effectués pour soutenir l'atténuation et l'adaptation, qu'il

---

<sup>1</sup> La première réunion des ministres des finances et du développement a eu lieu à Bali, en décembre 2007, parallèlement aux négociations CCNUCC. Elle a reconnu que le changement climatique est un problème de développement majeur et a souligné l'importance d'un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes. Une réunion informelle des ministres du commerce a par ailleurs été organisée afin d'examiner les liens entre les échanges et le changement climatique, ainsi que certaines questions clés.

s'agisse de technologies novatrices, de l'exploitation durable des forêts et l'agroindustrie écologiquement viable, ou de la conception et de l'utilisation de nouveaux mécanismes d'assurance contre les risques climatiques.

- *Établissement de partenariats avec un vaste éventail d'institutions et de parties prenantes.* Le Groupe de la Banque est en mesure d'établir des partenariats de divers types, allant des opérations conjointes dans le secteur du savoir jusqu'aux partenariats financiers, ce qui permet de mieux exploiter les synergies entre les acteurs.
- *Base de connaissances et activités de conseil.* Les activités d'analyse et de conseil du Groupe de la Banque et en particulier le programme de recherche de plus en plus étoffé sur le changement climatique, constituent un élément clé des stratégies nationales et sectorielles, et contribuent à orienter le dialogue avec les autorités nationales et les opérations dans ce domaine.
- *Pouvoir mobilisateur, stature internationale et présence locale.* Le Groupe de la Banque collabore étroitement avec d'autres organismes de développement et diverses parties prenantes au niveau national. Étant donné que la question du changement climatique est une question extrêmement sensible pour les pays en développement, qui jugent souvent que c'est un « programme d'action des pays riches », l'aptitude du Groupe à jouer le rôle d'intermédiaire et de rassembleur impartial est un avantage important. Le Groupe de la Banque a aussi acquis une vaste expérience internationale dans ce domaine et applique aux pays à faible revenu les enseignements tirés des pays à revenu intermédiaire. Les agents des représentations de la Banque à l'étranger partagent chaque jour leur expérience et leur savoir avec les pays clients.
- *Des politiques fiduciaires, environnementales et sociales solides.* Le Groupe de la Banque veille à ce que toutes ses opérations de prêt (notamment celles qui concernent l'adaptation et l'atténuation) soient conformes à ses principes fiduciaires, environnementaux et sociaux. La Banque se penche déjà sur les problèmes du changement climatique dans les évaluations environnementales des ressources en eau, de l'agriculture et d'autres secteurs clés, ainsi que dans les analyses environnementales nationales (CEA).

14. **Le Cadre d'action stratégique concernant le changement climatique et le développement pour le Groupe de la Banque mondiale sera soumis à l'approbation du Conseil en septembre 2008 pour être ensuite examiné lors des Assemblées annuelles.** Le Cadre d'action stratégique inclura un cadre de résultats, des priorités, des approches opérationnelles et un programme d'action, en particulier pour traiter les contraintes internes, afin d'obtenir des résultats (par secteur et région/groupe de pays le cas échéant), ainsi que les principaux produits/prestations à fournir pour aboutir à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties, qui se tiendra à Copenhague (voir annexe 3). La présente note de synthèse sera distribuée lors des Réunions de printemps de 2008, avec le *Cadre d'investissement dans les énergies propres au service du développement — Rapport d'étape concernant le plan d'action de la Banque*, qui lui est joint et qui a servi de plateforme pour lancer le Cadre d'action stratégique.

15. **À l'avenir, les questions concernant l'élargissement de l'accès à des services énergétiques modernes seront traitées dans le cadre du Plan d'action pour une infrastructure durable et le Plan d'action pour l'Afrique.** Les questions d'accès seront

traitées parallèlement au programme du changement climatique, mais les liens et les synergies entre ces deux thèmes seront étudiés de près. Pour ne citer qu'un exemple, les options en matière d'énergies renouvelables sont un élément important des options concernant la production d'électricité en réseau et hors réseau, en tirant parti des sources de financement pour réduire les coûts supplémentaires lorsqu'il est économiquement efficient de le faire. Les options à haut rendement énergétique telles que les projets de diffusion des lampes fluorescentes compactes (LFC) et le programme « Lighting Africa » du Groupe de la Banque resteront des instruments importants de développement en ce qu'ils permettront de réduire à la fois l'écart entre l'offre et la demande et les émissions de carbone liées au développement. Le Cadre d'action stratégique étudiera en outre les possibilités de lier les programmes d'accès à l'énergie au marché du carbone afin de fournir des solutions fiables et efficaces par rapport aux coûts grâce aux énergies renouvelables et à des équipements à haut rendement énergétiques.

**16. Le Cadre d'action stratégique prévoit de renforcer la collaboration entre l'IDA/BIRD, l'IFC et la MIGA tout en reconnaissant qu'il est nécessaire d'adopter une approche différenciée entre les différents groupes de clients que servent ces institutions.** Les travaux à conduire pour définir une stratégie spécifique pour chaque institution et identifier les principaux domaines de collaboration ont déjà commencé et ils seront élargis pendant le processus de préparation. Il est important de souligner que le Cadre d'action stratégique est conçu pour être un instrument permettant de fixer les choix d'orientation et les principes, de proposer des outils, des incitations, des produits mondiaux et des mesures pour suivre les progrès accomplis, sur la base d'un accord sur les principaux messages à transmettre à nos pays clients et les parties prenantes extérieures. Il ne remplace pas les stratégies commerciales sectorielles et régionales en cours d'élaboration ou qui doivent être élaborées et qui donneront des éléments d'information bien plus précis et plus détaillés sur la façon d'intégrer les interventions climatiques dans leurs opérations et leurs prestations. Le Cadre d'action stratégique sera donc élaboré pour fournir une valeur ajoutée particulière aux autres stratégies sectorielles — et non pour reprendre en tout ou partie les éléments de ces stratégies. Plus précisément, il mettra l'accent sur les interventions liées à l'élaboration et la diffusion d'instruments et de méthodes ; le partage des connaissances ; l'instauration d'un système d'incitations internes et le renforcement des capacités pour traiter les problèmes prioritaires liés aux programmes des biens publics mondiaux ; la mise au point de nouveaux produits financiers et autres ; le resserrement de la collaboration avec les acteurs extérieurs clés pour obtenir des résultats ; et la mise au point d'un système de suivi et de notification des progrès et de l'impact des interventions.

**17. Le Cadre d'action stratégique sera élaboré en parallèle avec le *Rapport sur le développement dans le monde de 2010*, dont le thème envisagé est *le changement climatique*, et plusieurs autres produits d'analyse importants** tels que le programme mondial de recherche sur l'économie de l'adaptation au changement climatique, dirigé par le Réseau du développement social, les travaux sur la politique économique et le changement climatique menés par le PREM, et les programmes de recherche en cours au sein du DEC et dont le champ d'action s'élargit, **et il bénéficiera de l'étroite coordination avec ces différents produits.** Les conclusions de ces travaux et d'autres études viendront étayer la formulation et la mise en œuvre du Cadre d'action stratégique.

### C. Plan d'action : axes stratégiques

18. **Sur la base de ses avantages comparatifs, le Groupe de la Banque atteindra les objectifs du cadre d'action stratégique en adoptant un plan d'action basé sur six grands objectifs :**

- Élargir le champ des approches opérationnelles pour intégrer l'adaptation et l'atténuation dans les stratégies de développement ;
- Intensifier les efforts pour mobiliser et fournir des financements ;
- Élargir le rôle joué par le Groupe de la Banque dans la création de nouveaux marchés ;
- Exploiter les ressources du secteur privé pour promouvoir un développement sans danger pour l'environnement ;
- Clarifier le rôle du Groupe de la Banque dans l'accélération du développement et de l'utilisation des technologies ; et
- Intensifier la recherche sur les méthodes, la gestion du savoir et le renforcement des capacités.

19. **L'IDA s'est révélé une plateforme appropriée pour intégrer l'adaptation aux programmes de développement des pays pauvres** (avec le soutien de nouveaux instruments de prêt et de financements concessionnels). Pour doter les pays IDA des capacités et des investissements dont ils ont besoin pour traiter l'impact de l'évolution du climat, le Cadre d'action stratégique prendra appui sur le récent rapport sur l'IDA et le changement climatique (voir encadré 2). Comme les pays IDA incluent la majorité des pays les plus vulnérables aux conséquences préjudiciables du changement climatique, une des priorités du Groupe de la Banque est d'aider ce groupe de pays à s'engager dans un processus de développement durable qui suppose une bonne adaptation à la variabilité du climat. Pour cela, il faudra intégrer les techniques de gestion des risques climatiques dans les opérations et les programmes de l'Association en apportant à cette fin une assistance sous forme de financements et d'activités de renforcement des capacités qui viendra s'ajouter aux concours fournis à l'heure actuelle au titre de l'aide au développement. Le niveau d'accès à l'énergie des pays de l'IDA est faible aussi, et leurs émissions de GES liées à l'utilisation de l'énergie sont très faibles ; l'élargissement de l'accès de ces pays à l'énergie demeure donc une priorité absolue. Le Groupe de la Banque appuiera les occasions qui s'offrent d'atténuer l'impact du changement climatique dans ces pays en proposant des solutions gagnantes pour toutes les parties concernées, telles que les mesures d'amélioration des rendements énergétiques, les utilisations fiables et efficaces par rapport aux coûts des sources d'énergie renouvelables, ou les mesures visant à faciliter l'accès aux marchés du carbone. De plus, le déboisement et la dégradation des sols dont souffrent de nombreux pays IDA sont les principales sources d'émission de GES dans ces pays, sans compter les problèmes qu'ils engendrent au niveau local. Les investissements effectués pour traiter ces divers problèmes pourraient avoir de multiples effets positifs pour l'environnement et le développement et ils permettraient notamment d'améliorer les moyens d'existence des communautés les plus démunies et d'accroître la capacité d'adaptation aux risques climatiques.

**Encadré 2 : Points saillants du Rapport sur l'IDA et le changement climatique**

*Les pays IDA sont extrêmement vulnérables.* Les pays IDA et les pays bénéficiant d'un financement mixte BIRD-IDA sont les plus exposés aux risques liés : a) aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les tempêtes ; b) à l'élévation du niveau de la mer et aux problèmes côtiers que ce phénomène entraîne ; et c) aux fluctuations de la production agricole. En outre, les fardeaux sanitaires les plus lourds pour les pays pauvres à l'heure actuelle, tels que le paludisme et les maladies hydriques, risquent fort de devenir plus pesants encore avec le changement climatique.

*L'adaptation est d'une importance capitale.* Toutefois, cet objectif ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen

20. **Il est indispensable d'élaborer pour les pays à revenu intermédiaire (PRI) un programme d'action climatique mieux défini, couvrant à la fois l'atténuation et l'adaptation.** Pour ce groupe de pays, le Cadre d'action stratégique identifie un ensemble de situations quant à l'équilibre des priorités à établir entre l'adaptation et les possibilités de croissance moins polluantes, et il justifie l'apport d'une assistance aux pays particulièrement vulnérables (tels que les économies du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui souffrent de pénuries d'eau, ou les pays d'Amérique latine exposés à la fonte des glaciers dans les Andes, ainsi qu'à d'autres risques climatiques importants) pour la gestion des risques climatiques et l'adaptation. Dans le même temps, le Cadre d'action stratégique veillera particulièrement à mettre au point des produits *compétitifs* pour financer des investissements à moindre intensité de carbone dans les pays à revenu intermédiaire. Dans ce contexte, le Cadre d'action stratégique prendra appui sur le CEIF, le Plan d'action pour une infrastructure durable (à paraître), la stratégie d'urbanisme (en préparation) et le Rapport sur le développement dans le monde 2009, qui aura pour thème la mise en valeur de l'espace, et il axera son attention sur l'étude de produits novateurs conçus conjointement par la BIRD, l'IFC, la MIGA, le marché du carbone et d'autres fonds climatiques qui accroissent la compétitivité des services financiers du Groupe de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire.

d'atteindre les objectifs de développement des pays IDA.

*Compte tenu de l'impact du changement climatique, il faudra mobiliser des ressources supplémentaires pour maintenir les niveaux effectifs de l'aide au développement.* Les pays IDA auront besoin de financements supplémentaires, ne serait-ce que pour maintenir les avantages des projets de développement au niveau qu'ils auraient eu 'en l'absence de changement climatique'. L'augmentation des crédits de l'IDA que cela suppose se situe, d'après les estimations établies, entre 600 millions de dollars et 1,9 milliard de dollars par an (soit une progression de 6 à 21 % par rapport au volume des crédits IDA pour l'exercice 06), selon les différents scénarios de dommages climatiques tirés du Rapport Stern sur l'économie du changement climatique.

*Envisager l'atténuation des risques climatiques à travers le prisme des avantages locaux.* Comme la part des pays IDA dans les émissions de GES est la plus faible de tous les pays, la diminution des émissions constitue pour eux un problème relativement moins urgent sur le court/moyen terme. Pourtant, certaines mesures d'atténuation — telles que l'élargissement de l'accès à l'énergie propre (en particulier à travers les projets régionaux), ou le financement de programmes de gestion améliorée des sols et des forêts — peuvent offrir des opportunités avantageuses pour toutes les parties concernées, qu'il s'agisse de soutenir un développement local de qualité ou de réduire les émissions mondiales de GES.

*Source : L'IDA et le changement climatique, Banque mondiale, 2007.*

**21. Les profils d'utilisation de l'énergie dans les pays en développement à revenu intermédiaire varient grandement entre les couches pauvres et les classes moyennes, qui constituent un groupe de plus en plus important et de plus en plus fortuné.** Cela va sans doute poser des problèmes supplémentaires pour la planification des programmes à faible intensité de carbone qui visent à répondre aux besoins de développement dans leur ensemble. Outre la nécessité de protéger les groupes de population à risque contre l'impact du changement climatique, il sera important aussi de comprendre de quelle manière les mesures d'atténuation vont probablement influencer sur les inégalités au niveau national et de clarifier la politique du Groupe de la Banque sur cette question dans le cadre de sa stratégie PRI.

**22. The Cadre d'action stratégique examinera aussi la possibilité d'une segmentation plus fine des pays clients du Groupe de la Banque en fonction de leurs besoins et de leur capacité à atténuer l'impact du changement climatique et à s'y adapter.** Le choix d'approches distinctes pour les pays IDA et les pays IBRD est certes important, mais il ne reflète peut-être pas complètement les différences qui existent au sein de ces deux groupes de pays, tant au plan des capacités qu'au plan des contraintes. En outre, les pays dissemblables par leur cadre géographique ne sont pas exposés de la même façon au changement climatique — et ce quel que soit leur niveau de revenu —, ce qui influe sur l'appréciation qu'ils portent quant à la prise en charge du coût des mesures de prévention et d'atténuation et à l'ordre de priorité des mesures. Dans ce contexte, il est indispensable de tenir compte des préoccupations, des risques et des contraintes propres aux petites économies et aux États insulaires.

**23. Les États fragiles, de même que les pays affectés par un conflit, sont surreprésentés parmi les pays les plus exposés aux risques du changement climatique.** Ces pays sont confrontés à des problèmes particulièrement difficiles pour atténuer le risque climatique et s'y adapter, et il convient d'en prendre conscience. Les produits du Groupe de la Banque qui peuvent être efficaces dans les États fragiles doivent tenir compte des contraintes institutionnelles de ces pays, des financements limités dont ils disposent et de la faiblesse des capacités dont ils disposent pour élaborer et mettre en œuvre des projets ou des programmes axés sur le développement. Les risques supplémentaires qu'implique l'impact potentiel du changement climatique exerceront de nouvelles pressions sur leurs capacités déjà limitées.

24. **Le Cadre d'action stratégique visera à traiter les besoins particuliers des différents pays et, de façon plus générale, à élaborer une typologie des groupes de pays pour lesquels il convient de concevoir des stratégies différenciées pour traiter les risques liés au changement climatique.** Certains pays par exemple s'intéresseront essentiellement à la diffusion et au financement de technologies propres. D'autres, durement frappés par les inondations, la désertification et d'autres effets du changement climatique, se préoccupent particulièrement d'obtenir des financements pour s'adapter aux effets de l'évolution du climat. Pour un groupe de pays producteurs de pétrole, l'assistance à fournir pour diversifier leur économie sera au cœur de la stratégie conçue pour leur permettre de faire face à l'impact du changement climatique. De nombreux pays devront affronter plusieurs problèmes en même temps et, dans la plupart des pays, les priorités des régions rurales sont substantiellement différentes de celle des zones urbaines.

25. **The cadre d'action stratégique aura aussi pour objet de déterminer comment la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA peuvent renforcer leur coopération dans le domaine du changement climatique en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs.** Dans cette optique, le Cadre d'action stratégique prendra appui sur les enseignements tirés des CAS conjoints et des exemples de projets qui ont donné des résultats satisfaisants, tels que l'initiative *Lighting Africa*, la coopération dans le secteur de l'hydroélectricité (Barrage Bujagali par exemple), le projet BM/IFC/FEM de financement de l'énergie propre dans le Pacifique Sud etc. Il explique aussi les différences dans les méthodes d'approche et le cœur d'activité de ces institutions pour tenir compte des besoins et des intérêts particuliers de leurs clients. L'IFC par exemple se positionne activement comme chef de file pour mobiliser le secteur privé et répondre à l'intérêt croissant qu'il manifeste pour les nouvelles opportunités commerciales qu'offre la nécessité pour les pays de s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les risques (voir l'encadré 3 ci-dessous, qui présente un bilan succinct de la stratégie IFC en matière de changement climatique).

### **Encadré 3 : Vers la mise en place d'une stratégie IFC en matière de changement climatique**

*Méthode d'approche* : L'IFC a entrepris d'élaborer une stratégie de changement climatique qui lui est propre dans le cadre de la stratégie globale adoptée par le Groupe de la Banque pour faire face à l'évolution du climat, laquelle sera intégrée au Cadre d'action stratégique pour le changement climatique au cours de l'exercice 09. L'approche de l'IFC dans ce domaine prendra appui sur l'action engagée par la Banque mondiale pour traiter les problèmes de fond et les questions réglementaires plus larges, et elle soutiendra cette action. En outre l'IFC formera un partenariat avec la Banque mondiale, la MIGA et d'autres institutions afin d'améliorer dans la mesure du possible l'efficacité de leurs interventions.

L'IFC propose une approche équilibrée et fondée sur la demande, conforme à son mandat qui est de soutenir le développement économique des pays clients tout en contribuant à atténuer les effets de l'évolution du climat de la planète dans des pays et à faciliter l'adaptation au changement climatique. Un nouveau consensus international semble se dessiner à la suite des discussions récentes dans le cadre de la Conférence de Bali et il est à penser que l'IFC sera considérée comme un chef de file pour ce qui est du rôle du secteur privé et du changement climatique dans les pays en développement. Le changement climatique fournit aussi à l'IFC l'occasion d'accroître ses activités et son impact sur le développement.

Le changement climatique devrait être considéré comme une priorité dans le cadre de la composante viabilité de la stratégie du changement climatique de l'IFC. Bien que les principaux éléments de cette stratégie ne soient pas encore définitivement arrêtés, ils incluent des mesures à court terme visant à : i) accroître le soutien aux investissements portant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie (RE/EE) ; ii) former des partenariats pour l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à l'évolution du climat ; et iii) développer les activités du marché du carbone. L'IFC procèdera à un examen plus approfondi : i) de son rôle dans l'adaptation au changement climatique ; ii) de la mesure des émissions de GES dans le portefeuille de ses projets ; et iii) de

l'utilisation des coûts virtuels dans l'évaluation des projets. Dans le cadre de son approche, la Société augmentera son soutien à l'investissement et visera à jouer un rôle de catalyseur en contribuant à faciliter les transferts de technologies et de méthodes d'approches appropriées au profit du secteur privé dans les pays en développement.

L'IFC a lancé plusieurs initiatives en coordination avec la Banque. Elle finalise par exemple la méthodologie pour mesurer les émissions de GES liées aux projets du portefeuille de l'IFC, elle entreprend des études d'adaptation, et elle discute *actuellement* avec la Banque la question de l'accessibilité effective du secteur privé aux FIC.

*Méthode et prochaines étapes* : Un résumé succinct de la stratégie en gestation de l'IFC sur le changement climatique sera joint à la feuille de route, qui sera examinée par les comités des Administrateurs les 5 et 27 mars 2008. L'IFC travaille en étroite collaboration avec la Banque à la définition de sa stratégie et elle aura des entretiens avec les parties prenantes.

Source: IFC.

#### **D. Mise en application du Plan d'action : Principaux problèmes qui se posent et méthodes d'approche**

*Premier pilier : Élargir les méthodes d'approche opérationnelles pour intégrer les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les stratégies de développement*

26. **L'adhésion des pays aux programmes d'action envisagés et la demande des clients conditionnent le succès de cette composante.** L'amélioration de la compréhension des liens existant entre le développement, l'adaptation et l'atténuation, et le soutien à apporter aux interventions qui présentent de multiples avantages sont au cœur du Cadre d'action stratégique. De façon générale, les principales synergies peuvent être récapitulées comme suit. La gestion du risque climatique est essentielle pour préserver et accélérer les progrès du développement dans de nombreux pays en développement — malgré la variabilité actuelle du climat et les besoins à pourvoir en matière de gestion des catastrophes, et plus encore avec le changement climatique auquel nous assistons. Les mesures d'atténuation efficaces prises par la communauté internationale allègeront le fardeau de l'adaptation. Dans bien des cas, l'adaptation aux risques climatiques grandissants et les trajectoires de croissance à faible intensité de carbone sont directement liées aux priorités de développement et aux opportunités de marché, tels que l'utilisation efficiente de l'énergie, les sources d'énergie renouvelables, la protection durable des moyens d'existence et de l'environnement, et les dispositions prises pour permettre aux infrastructures de résister à l'épreuve de la variabilité climatique (voir encadré 4). L'accélération de la croissance est d'une importance capitale pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique et tirer pleinement parti des opportunités de marché à faible intensité de carbone.

27. **Les interventions climatiques peuvent — et devraient — se traduire par de multiples avantages pour les pays en développement, tant au plan commercial qu'au plan du développement ou de l'environnement.** Les enseignements tirés des nombreuses interventions de la Banque mondiale et de l'IFC pendant une longue période de temps montrent que les meilleurs points d'entrée pour engager un dialogue avec les pays client et élaborer des programmes sur le changement climatique tiennent aux synergies qui existent entre la progression du développement, la gestion des catastrophes et l'adaptation, en particulier dans les secteurs de l'infrastructure et de l'agriculture ; aux avantages, notamment sous forme d'augmentation des revenus, qui découlent de la gestion durable des forêts et des sols ; et aux possibilités des entreprises d'investir dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables et dans d'autres projets « à faible intensité de carbone ». Les possibilités d'investissements

efficaces par rapport aux coûts et utiles pour le développement dans les technologies à haut rendement énergétique et, de plus en plus, dans les énergies renouvelables, spécialement dans un contexte marqué par la hausse des prix de l'énergie, sont particulièrement importantes. Cela devient un domaine d'intervention clé pour l'IFC dans le soutien accru qu'elle apporte aux investissements à faible intensité de carbone. L'intérêt que porte l'IFC au changement climatique est suscité par la demande croissante de ses clients du secteur privé et la multiplication des opportunités de marché qu'offre le changement climatique. Les instruments de financement concessionnels existants et ceux qui ont été récemment élaborés pour l'atténuation et plus récemment pour l'adaptation créent d'autres leviers importants pour stimuler la demande des clients, comme le montre le développement robuste des transactions sur le marché du carbone du Groupe de la Banque. Il est important aussi de renforcer les liens et la coopération entre les programmes d'adaptation et de gestion des catastrophes. Le Groupe de la Banque a des compétences qui peuvent aider les pays, ainsi que les régions au sein des pays, à prévoir les catastrophes qui vont les frapper rapidement et élaborer des plans en conséquence, même lorsqu'ils investissent dans des stratégies à long terme d'adaptation et de réduction des risques.

#### **Encadré 4 : L'intervention climatique en tant qu'opportunité de développement**

Un développement « responsable au plan climatique » ouvre des possibilités :

- d'accroître les économies d'énergie et la diversification de la base des ressources énergétiques
  - création d'entreprises et d'activités génératrices de revenu,
  - création d'entreprises rurales utilisant des sources d'énergie renouvelables (atténuation)
- d'améliorer la stabilité des revenus ruraux du fait de l'adaptation aux risques liés aux changements climatiques
- de promouvoir les innovations techniques qui renforcent la compétitivité
- d'accroître la capacité de résistance des infrastructures aux catastrophes liées au climat
- d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les encombrements
- d'améliorer les méthodes de gestion des forêts et des sols, ce dont profitent aussi les communautés locales, et qui peut contribuer à la fois à l'adaptation et l'atténuation
- d'améliorer l'aménagement de l'espace et d'instaurer une gouvernance locale responsable avec les nombreux avantages que cela implique pour les communautés locales

**28. Ces liens et l'expérience du Groupe de la Banque mettent en évidence les éléments envisagés de la stratégie pour intégrer changement climatique et développement, en aidant les pays en développement à :**

- reconnaître les risques climatiques immédiats et les besoins en matière de gestion des catastrophes tout en tenant compte des besoins d'adaptation à plus long terme et en renforçant les capacités pour répondre à ces besoins ; donner priorité au soutien à apporter aux pays les plus vulnérables dont les capacités sont faibles, d'une manière efficace par rapport aux coûts et qui ne compromette pas sur le court terme le bien-être des groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés ;
- *exploiter les possibilités de croissance à faible émission de carbone* qui sont bénéfiques pour les communautés, les entreprises, l'économie et l'environnement locaux, et qui peuvent être soutenues par des financements concessionnels pour couvrir l'augmentation des coûts, notamment dans le secteur forestier ; donner priorité

aux interventions efficaces par rapport aux coûts qui sont susceptibles de réduire fortement les réductions de GES ;

- identifier et soutenir les programmes de développement qui présentent de multiples avantages au plan du développement et de l'environnement et de fortes synergies entre adaptation et atténuation, synergies particulièrement importantes dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de l'eau et du développement urbain ; et
- avoir accès à des financements concessionnels d'une échelle suffisante, obtenir un appui sur les plans technologique et du renforcement des capacités, et attirer les ressources du secteur privé pour les investissements générateurs de développement et sans danger au plan climatique (en particulier les investissements qui contribuent à diversifier les économies productrices de pétrole tributaires des exportations des pétrole) en prenant appui sur des incitations novatrices et les mécanismes du marché.

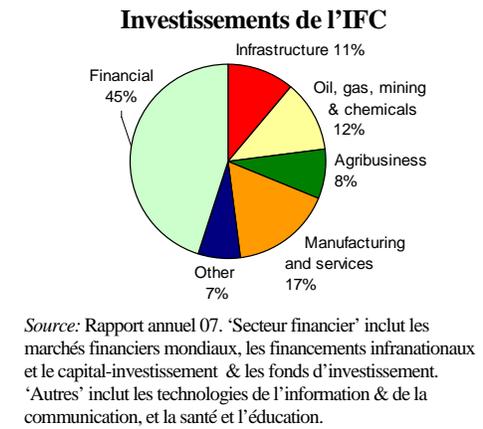
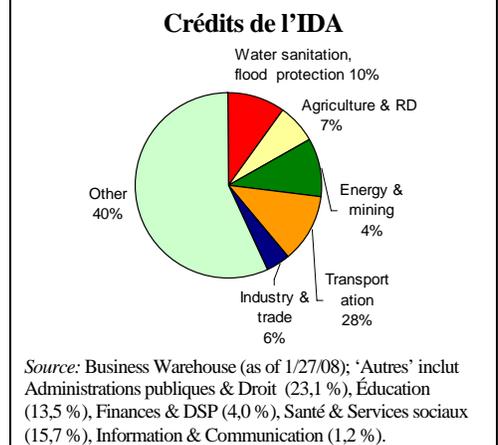
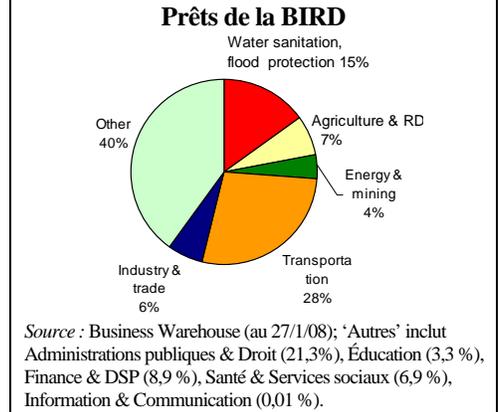
29. **Pour transposer à plus grande échelle un programme novateur qui permette d'incorporer les considérations de changement climatique à l'aide au développement, il faut une approche double** consistant à i) prendre appui sur les points forts des modèles d'entreprise actuels du Groupe de la Banque, tels que le modèle d'assistance basé sur le pays et les interventions sectorielles fondées sur la demande des clients, tout en ii) élaborant de nouvelles approches et des produits mondiaux. Il convient de souligner qu'une approche simpliste visant à se désengager des secteurs « à fort coefficient de carbone » tels que l'énergie thermique ou les transports, ne servira ni le changement climatique, ni les programmes de développement. Il est préférable de soutenir les technologies avancées et efficaces et des options plus durables. Les décisions spécifiques devront tenir compte de la situation des pays clients concernés, dont beaucoup sont pauvres et confrontés à des pénuries aiguës d'énergie et de connectivité (comme en Afrique).

30. **Les principaux éléments de l'approche envisagée** sont les suivants :

- *Comprendre les besoins et les rôles particuliers de différents pays et groupes de pays* : le problème est mondial, mais la plupart des mesures prises et des conséquences sont locales ou régionales, et une application méthodique du savoir tant au niveau local (national, régional) qu'au niveau national est indispensable pour cerner les problèmes qui se posent ;
- *Obtenir des « effets rapides »*, c'est-à-dire saisir les occasions qui se présentent dans l'immédiat pour traiter les problèmes d'adaptation et/ou d'atténuation sur la base d'une évaluation des priorités nationales/régionales, de la demande présente des clients, des interventions sectorielles incluses dans les CAS et des programmes régionaux des entreprises, ainsi que des instruments disponibles ;
- *Identifier les priorités pour ouvrir de nouveaux types d'activités et de nouveaux domaines d'intervention* afin d'aider les pays clients à relever la gageure qu'implique de concilier les objectifs climatiques et de développement durable dans un contexte international en mutation, tout en maintenant la sélectivité et la cohérence d'un programme national ;

- *Traiter les questions de fonds et les questions institutionnelles et sociales* qui sont liées au programme du changement climatique, en particulier dans le cadre du dialogue avec les ministères des finances et du développement ;
- *Constituer des partenariats public-privé* : prendre contact avec le secteur privé dans les pays en développement et avec ceux qui veulent investir dans les pays en développement afin de comprendre leurs besoins, de promouvoir des partenariats publics-privés appropriés et de partager les pratiques optimales.
- *Répondre aux besoins en nouveaux instruments et nouveaux produits* — notamment dans les domaines du savoir, du renforcement des capacités et des produits financiers aux niveaux national, régional et mondial en collaboration avec toutes les institutions afin d'amplifier l'impact ; et

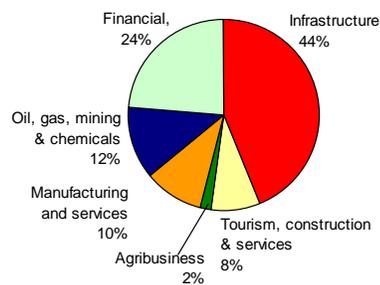
**Figure 1: Prêts du Groupe de la Banque par secteur<sup>2</sup>, Ex.07**



### Garanties de la MIGA

<sup>2</sup> Les prêts au développement ne peuvent être mentionnés en tant que tels comme une catégorie distincte sur ce graphique (qui indique les activités par secteur) étant donné qu'ils sont considérés comme un thème et non comme un secteur.

- *Améliorer les compétences et les capacités* — au sein du Groupe de la Banque et dans les pays clients—pour développer, diffuser et appliquer les connaissances et mettre en œuvre le nouveau programme d'action.



Source : Rapport financier 07 de la MIGA.

[Figure 1 –

Légendes BM Eau, assainissement & protection contre les inondations ; Agriculture & développement rural ; Énergie et mines ; Transports ; Industrie et commerce ; Autres

Légendes IDA Eau, assainissement & protection contre les inondations ; Agriculture & développement rural ; Énergie et mines ; Transports ; Industrie et commerce ; Autres

Légendes IFC Infrastructure ; Pétrole, gaz, mines & produits chimiques ; Agroindustrie, Ind. manufacturières & services ; Autres ; Secteur financier

Légendes MIGA Infrastructure ; Tourisme, construction & services ; Agroindustries ; Ind. Manufacturières & Services ; Pétrole, gaz, mines et produits chimiques]

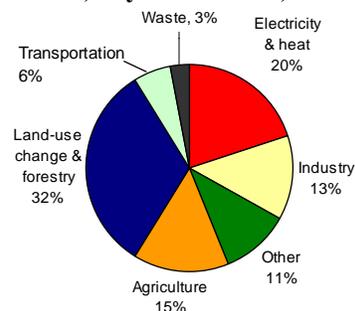
31. **Il faut d'abord identifier les priorités particulières de chaque pays en matière de changement climatique.** Le changement climatique est une gageure mondiale, mais les priorités climatiques — pour ce qui est de la sensibilité aux risques climatiques, des options possibles qui sont efficaces par rapport aux coûts et à faible intensité de carbone, et de l'équilibre à établir entre l'atténuation et l'adaptation — diffèrent considérablement selon les régions, et selon les pays au sein de chaque région ; il en va de même pour les réserves de ressources de l'IDA et de la BIRD. L'annexe 2 présente des profils d'impact et d'émission par région et pour certains pays. Le Plan d'action de Bali (encadré 1) tient compte de la nécessité d'élaborer des programmes d'atténuation et des stratégies « adaptés aux réalités nationales », qui susciteront probablement de nouvelles demandes de la part des pays en développement pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes.

32. **L'accent sera principalement mis sur la mise au point de programmes adaptés en fonction de la situation des pays concernés et, dans certains cas, en fonction de la situation d'un groupe de pays ou de la région considérée,** et dont les éléments ont été identifiés dans les stratégies opérationnelles régionales, le dialogue avec les Autorités nationales, les travaux d'analyse et les processus des CAS. Le processus d'une CAS sera essentiel pour s'assurer que les besoins de développement qu'implique le changement climatique pour les pays sont envisagés et incorporés le cas échéant. Les travaux d'analyse des divers services de la Banque et le suivi des progrès sur la base d'un cadre de résultats solide aideront à établir le lien entre les mesures nationales/régionales et les indicateurs de progrès pour le Groupe de la Banque dans son ensemble.

33. **The Cadre d'action stratégique traitera les priorités en matière d'adaptation et d'atténuation dans le cadre des engagements fondamentaux actuels avec les clients du Groupe de la Banque dans les secteurs et les domaines pertinents.** Le Groupe de la Banque peut avoir un impact important en faisant en sorte que ses principaux programmes de soutien en cours dans les secteurs clés (les premiers concernés pour les mesures d'adaptation et/ou d'atténuation) sont à l'épreuve du changement climatique et/ou permettent de réduire les émissions. Les cinq secteurs du Réseau développement durable — transports, agriculture (irrigation et foresterie en particulier), eau, énergie et développement urbain qui ont un lien particulièrement étroit avec le programme changement climatique — représentent plus de 50 % de la réserve de projets de la Banque mondiale, fourchette qui va d'environ 40 % pour l'IDA à 60 %

pour la BIRD (voir figure 1). L'activité économique dans ces secteurs entre pour une part prépondérante dans les émissions de GES aux niveaux mondial, régional et national, même si leur contribution relative varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre (voir figure 2 pour les sources mondiales des émissions de GES, ainsi que l'annexe 2). L'incidence du changement climatique sur les secteurs de l'agriculture et de l'eau est considérée comme un élément prioritaire par toutes les régions, et les travaux de recherche pour comprendre l'impact de ce phénomène sur les secteurs des transports, de l'énergie et de l'eau sont en cours. Ces secteurs réunissent les critères pour être classés comme des secteurs d'action privilégiés — et fournir la possibilité d'influer sur la façon dont la Banque opère. Il est aussi important de commencer à tenir compte de l'impact du changement climatique sur la situation sanitaire dans les projets du secteur de la santé, autre domaine clé de l'engagement de la Banque mondiale, en particulier dans les pays IDA.

**Figure 2 : Émissions de GES par secteur, Pays BIRD-IDA, 2000<sup>3</sup>**



[Légendes] Déchets ; Électricité et chauffage ; Industrie ; Autres ; Agriculture ; Changement d'affectation des sols et foresterie ; Transports

34. **L'IFC et la MIGA opèrent dans des secteurs où il est possible d'atténuer substantiellement le risque climatique (pétrole et gaz), ou qui sont sensibles au risque climatique (tourisme), ou dans des secteurs qui présentent ces deux caractéristiques, tels que l'infrastructure et l'industrie.** Le Plan d'action commun Banque mondiale/IFC/MIGA pour une infrastructure durable (à paraître) prévoit une recomposition du portefeuille et des investissements afin de tenir compte du rôle fondamental du secteur privé dans le domaine du changement climatique. Une analyse plus nuancée des chevauchements entre les grandes catégories d'activité, des priorités d'adaptation et des possibilités en matière d'atténuation, ainsi que des implications au niveau des opérations sera incluse dans le Cadre d'action stratégique par région.

35. **En cas de divergences importantes entre les catégories d'activité actuelles, les priorités en matière d'adaptation et les possibilités d'atténuation au niveau national ou régional, il sera possible de créer de nouveaux domaines d'engagement ou d'élargir ceux qui existent.** Par exemple, la Région Amérique latine et Caraïbes (LAC) prévoit de développer ses activités, peu importantes actuellement, dans le secteur de l'énergie, ce qui permettra de faire valoir les objectifs climatiques dans le dialogue concernant le secteur énergétique, et le Groupe de la Banque a adopté son Plan d'action pour l'amélioration des rendements énergétiques afin d'élargir la portée des travaux sur la maîtrise de l'énergie.

36. **Étant donné l'ampleur des transformations qui vont s'opérer, il sera nécessaire proposer des produits novateurs,** en particulier dans les pays où les risques sont les plus élevés (ce qui est le cas d'un grand nombre de petits États insulaires, du Bangladesh et de nombreux pays africains), ou les pays où les possibilités de freiner l'augmentation des émissions de GES sont les plus importantes. Parmi les exemples de nouvelles catégories d'activités centrées essentiellement ou en grande partie sur les risques climatiques et les mesures à prendre face à ce risque, il convient de citer le Programme national d'adaptation au changement climatique de

<sup>3</sup> Source : Indicateurs d'analyse du climat (CAIT) Version 5.0. Washington : World Resources Institute, 2008)

Kiribati (KAP) dans la Région du Pacifique, plusieurs projets d'adaptation soutenus par le FEM en Amérique latine, ainsi que l'assistance technique et financière fournie par la Banque pour améliorer la résilience des zones côtières du Bangladesh. Il est aussi possible de transposer à plus grande échelle les travaux du Groupe de la Banque sur les catastrophes naturelles, cause importante de la persistance de la pauvreté dans les pays en développement, et de renforcer les liens entre la gestion des catastrophes et les programmes d'adaptation en concevant des projets et des initiatives novateurs, tels que le Fonds d'assurances contre les risques catastrophiques pour les Caraïbes (voir encadré 5).

**Encadré 5 : Aider les Caraïbes à faire face aux dégâts provoqués par les ouragans et les tremblements de terre**

Les États des Caraïbes sont très exposés aux catastrophes naturelles et n'ont que peu d'options financières à leur disposition pour y faire face. Un ouragan majeur affecte en moyenne un pays de la région tous les deux ans. Le Fonds d'assurances contre les risques catastrophiques (CCRIF) est le premier mécanisme d'assurance régional contre les catastrophes jamais mis en place dans le monde. Il fournit aux 16 États participants de la Région des Caraïbes des liquidités immédiates s'ils sont frappés par une catastrophe naturelle. En groupant leurs risques, les pays participants économisent à peu près 40 % de leurs primes individuelles. Les États participants sont Anguilla, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, les Bermudes, les Îles Caïmans, Grenade, Haïti, La Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Ste-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et les Îles Turques et Caïques.

Le CCRIF est alimenté par les pays participants et les bailleurs de fonds. Sa capacité d'indemnisation des sinistres est fondée sur ses propres réserves, auxquelles s'ajoute la capacité financière des marchés financiers internationaux. Cela permet au CCRIF de faire face aux événements qui ne se produisent parfois qu'une fois tous les mille ans ou plus rarement encore, et d'obtenir une résilience supérieure aux normes internationales. Le CCRIF a pu se doter d'une capacité de règlement des sinistres à hauteur de 110 millions de dollars en sollicitant les marchés internationaux de la réassurance et des capitaux. Des études sont aussi envisagées pour étendre la couverture fournie par le CCRIF à d'autres risques tels que les inondations et les tsunamis, ainsi qu'à d'autres territoires des Caraïbes.

**37. Pour faire face aux risques liés au changement climatique, il faudra prêter une attention plus grande à l'intégration de tous les aspects du développement durable et promouvoir une approche holistique, en utilisant des ressources naturelles et en construisant des infrastructures d'une manière intégrée.** Pour ce qui est de l'adaptation, le Cadre d'action stratégique propose d'adopter une perspective large, visant à mieux cerner les effets immédiats de la variabilité du climat, mais aussi les conséquences économiques, sociales et géopolitiques du phénomène, notamment les migrations que risque de déclencher le changement climatique, ainsi que les pressions résultant d'une accélération de l'exode rural. Parmi les exemples de programmes et de produits qui autorisent des approches holistiques à plus ou moins grande échelle spatiale, et qui présentent des avantages au plan de l'adaptation et/ou de l'atténuation, citons notamment :

- *les projets intégrés de gestion des ressources naturelles ou des zones côtières.* La préservation des forêts, des zones côtières et de la biodiversité peuvent présenter plusieurs avantages puisqu'une action en ce sens permet : i) d'améliorer les moyens d'existence des populations locales et de faire reculer la pauvreté ; ii) de réduire la sensibilité aux risques naturels ; et iii) d'améliorer les biens publics mondiaux via la fixation du carbone et la préservation de la biodiversité ;

- *divers produits régionaux et plurinationaux* qui peuvent appuyer des programmes de gestion des ressources en eau couvrant plusieurs pays, les mécanismes régionaux d'adaptation, ou les systèmes énergétiques régionaux ;
- *les programmes qui tiennent compte du rôle central du cycle de l'eau*, en tant que déterminant fondamental de l'impact du changement climatique dans l'ensemble des secteurs et en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des transports, de l'énergie et de la santé, et qui traitent des problèmes de l'eau et de l'énergie d'une manière intégrée ;
- *les programmes d'infrastructure intersectoriels au niveau des administrations locales*, et particulièrement au niveau des villes — où de nombreuses décisions concernant l'atténuation et l'adaptation peuvent être prises (et l'ont été par plusieurs municipalités). En effet, plus des deux tiers de la consommation d'énergie moderne sont le fait des villes, et c'est la source de la plupart des déchets solides et des émissions de GES liées aux transports. En outre, de nombreuses villes sont situées dans des zones côtières et de deltas qui seront probablement affectées par le changement climatique et il existe de nombreuses synergies importantes entre l'adaptation et l'atténuation intégrées dans l'urbanisme et le développement urbain. Les instruments de financement infranational sont des outils utiles pour ces programmes ; et
- *la gestion intégrée des catastrophes et de l'adaptation au risque climatique*, qui contribue à institutionnaliser ces questions en tant que partie intégrante de la planification du développement et de la préparation des projets. Les projets novateurs tels que le Programme d'adaptation de Kiribati, actuellement dans une phase d'exécution pilote, est un exemple de cette gestion intégrée du risque climatique, qui englobe des activités allant de l'établissement des budgets nationaux et de la planification dans tous les ministères clés jusqu'aux consultations avec les communautés locales et les ONG.

38. **Le rôle des forêts dans le traitement du risque climatique doit être souligné.** À peu près 20 % des émissions de GES dans le monde et plus de 30 % des émissions de GES dans les pays en développement sont attribuables au changement d'affectation des sols, au déboisement et à la dégradation des forêts. La gestion durable des forêts est certes un moyen de réduire de façon tangible les émissions de GES, mais les forêts elles-mêmes vont pâtir de façon importante du changement climatique et en particulier de son impact sur l'habitat naturel et la biodiversité. La forêt est donc un point de mire important pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. La stratégie forestière définie en 2002 par la Banque mondiale, ainsi que les programmes et partenariats de l'Institution, ont permis d'instaurer un environnement porteur pour traiter les problèmes forestiers mondiaux induits par le changement climatique et l'adaptation aux risques climatiques. Des programmes stratégiques tels que le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF), le Fonds « biocarbone », les Initiatives ministérielles régionales sur l'application de la législation forestière et la gouvernance (FLEG) et le Programme d'appui au secteur forestier (PROFOR) aident déjà les pays clients à adopter une gestion forestière écologiquement viable et faible en émissions de carbone. Le Groupe de la Banque travaille sur une méthode d'approche large fondée sur un partenariat groupant de multiples parties prenantes, qui permettrait la programmation et l'exécution du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation à travers

la gestion durable des forêts sur une base participative et équitable. Le Cadre d'action stratégique apportera un nouvel appui à cette initiative, il fera valoir les enseignements qui en sont tirés en tant que démonstration des synergies « développement-atténuation-adaptation » et fournira un contexte stratégique plus large.

**39. Chose importante, les problèmes de capacité institutionnelle, les obstacles liés à l'action gouvernementale auxquels s'ajoutent une économie politique complexe de l'énergie et la question de la tarification de l'eau figurent au nombre des contraintes majeures qui freinent l'adoption de solution gagnantes pour toutes les parties, l'absorption de ressources financières supplémentaires et la mobilisation des investissements du secteur privé.** Parmi les actions gouvernementales et de développement institutionnel qui aident un pays à se préparer à affronter le changement climatique, nombreuses sont celles qui appartiennent à la catégorie « sans regrets », en ce sens qu'elles seraient bénéfiques même en l'absence de changement climatique. Ces actions incluent les politiques et les institutions qui ont une influence sur la gestion des ressources naturelles (l'eau en particulier), les réformes du secteur de l'énergie, la gestion des risques et le règlement des différends aux niveaux national et transnational. Mais le spectre du changement climatique peut rendre la nécessité d'une action dans ce domaine plus évidente et plus urgente et contribuer à médiatiser ces mesures et faire avancer les réformes nécessaires. L'approche envisagée, qui consiste à prendre appui sur les principaux engagements sectoriels de la Banque mondiale avec les pays clients et les stratégies sectorielles comme point d'entrée pour intégrer le programme du changement climatique présente l'avantage supplémentaire en ce sens qu'elles permet de traiter plus efficacement les questions institutionnelles et les problèmes fondamentaux qui sont au cœur d'une transition réussie à un développement capable de supporter l'épreuve du changement climatique. Un autre domaine d'intervention majeur préconisé par le Cadre d'action stratégique consiste à lancer une action concertée avec l'IFC pour faciliter l'investissement du secteur privé dans les projets à faible émissions de carbone et résilients au risque climatique en instaurant un environnement porteur pour l'action gouvernementale et les partenariats public-privé.

**40. Le dialogue engagé par le Groupe de la Banque sur la politique économique, le climat de l'investissement, la gouvernance et la protection sociale prendra une importance nouvelle dans le contexte du changement climatique.** Les travaux d'analyse entrepris par le PREM sur les liens entre le changement climatique et la croissance, la pauvreté, les échanges, la politique budgétaire et la gouvernance, et la décentralisation apporteront des éléments d'information et faciliteront l'intégration des questions liées au changement climatique dans le dialogue sur la gestion économique, les CAS et les prêts à l'appui des politiques de développement. L'engagement plus large des ministères de l'économie et des finances offre l'occasion de préciser ces liens et de mieux comprendre comment la politique économique intérieure peut avoir des effets positifs à la fois sur le développement et sur les objectifs climatiques. L'IFC intensifie ses efforts pour mobiliser le secteur privé et le convaincre de la nécessité de soutenir les programmes d'action climatiques.

**41. Le Cadre d'action stratégique soulignera l'importance des considérations touchant les questions sociales et la disparité entre les sexes pour traiter le risque climatique.** Les travaux du Groupe de la Banque sur le changement climatique devraient viser avant à ce que les besoins des groupes sociaux — hommes ou femmes — les plus pauvres, les moins résilients, qui sont aussi les plus démunis face à l'impact du risque climatique, soient pris en ligne de compte dans l'élaboration des stratégies d'adaptation. Les stratégies d'ajustement conçues pour ces groupes ne doivent pas conduire à sacrifier leur bien-être immédiat, ou à compromettre leurs

chances à long terme. Les mesures climatiques doivent aussi tenir compte du fait que l'impact du changement climatique frappe différemment les hommes et les femmes étant donné que ces dernières sont, bien plus souvent que les hommes, actives dans des secteurs particulièrement exposés tels que la riziculture, les plantations de coton et de thé et la pêche. Dans le contexte actuel marqué par le l'inégalité des droits des femmes sur la terre et l'eau d'irrigation et les inégalités d'accès à l'éducation, les femmes seront particulièrement vulnérables dans un avenir caractérisé par l'augmentation des pressions qui devraient s'exercer sur ces ressources. Dans ces conditions, les capacités d'adaptation des femmes seront plus faibles du fait de ces inégalités sociales et qu'elles assument des rôles économiques et sociaux qui accroissent encore la dureté de leur existence (à cause de problèmes de sécurité alimentaire par exemple ou de pénuries de ressources en eau). Le Cadre d'action stratégique offrira donc l'occasion de porter une attention encore plus grande aux dimensions sociales importantes du programme de développement, telles que la nécessité de traiter les problèmes des groupes particulièrement vulnérables, et des femmes en particulier, dans le dialogue sur l'action à mener et toutes les activités de prêt et hors prêt de l'Institution.

42. **Il est d'une importance cruciale de disposer d'institutions locales solides pour gérer les effets préjudiciables du stress social et des bouleversements qui accompagnent les risques climatiques et le changement climatique, et pour arbitrer les différends suscités par des ressources de plus en plus rares.** Dans ce contexte, l'attention doit être attirée sur la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), où la pénurie d'eau atteint un summum inconnu encore dans les autres de régions du monde, de sorte que toute nouvelle diminution des précipitations risque de compromettre les fondements mêmes de l'existence humaine dans certaines parties de la région. Le spectre d'une accélération de l'exode rural rendant les bidonvilles plus peuplés encore, des troubles sociaux, de la montée du chômage et du sentiment d'exclusion, et de la multiplication des conflits dans la région est déjà réalité dans plusieurs pays. Il est indispensable de disposer d'institutions locales qui comprennent la situation et apportent de l'aide pour faciliter la mise en place de stratégies d'adaptation et d'atténuation qui permettent de maintenir ou de renforcer la résilience du corps social.

***Deuxième pilier : Redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources et fournir les financements nécessaires***

43. **Les besoins de financement non couverts sont importants.** Les avantages d'un développement qui n'hypothèque pas l'avenir et qui préserve l'environnement ne pourront être recueillis que dans la mesure où il est possible de mobiliser des financements d'une ampleur suffisante pour amorcer des changements porteurs de transformation. Il est capital pour la crédibilité du Groupe de la Banque aux yeux des pays clients, du secteur privé et de la société civile de faire des progrès substantiels dans ce domaine — en augmentant l'APD et en mobilisant les ressources du secteur privé grâce à une meilleure utilisation des instruments existants et la mise en place de mécanismes novateurs. C'est un aspect particulièrement important pour le CEIF, qui a obtenu plusieurs résultats substantiels dans ce domaine, et qui restera une priorité absolue pour le Cadre d'action stratégique.

44. **Le Groupe de la Banque utilise un large éventail d'instruments pour soutenir les investissements et les politiques de développement,** tels que les crédits et les dons IDA, les prêts et les garanties partielles contre les risques, les garanties partielles de crédits et les garanties subordonnées à des réformes de la BIRD, les garanties contre les risques politiques de la MIGA, et les prises de participation, les prêts et les produits de gestion des risques de l'IFC. Ces

instruments ont été parfois utilisés pour financer des projets et des programmes qui soutiennent de facto l'atténuation et/ou l'adaptation, même si des mesures en ce sens ne figurent pas parmi leurs objectifs affichés. D'après les estimations établies, le groupe BIRD/IDA/IFC/MIGA a investi approximativement 1,4 milliard de dollars dans des projets à faible émission de carbone au cours de l'exercice 07. Citons à titre d'exemple les projets axés sur les sources d'énergie renouvelables (hydro-électricité, biomasse ou énergie solaire), l'amélioration des rendements énergétiques (chauffage urbain ou importantes installations industrielles), la gestion des déchets, les prêts à l'appui de réformes ciblant le secteur de l'énergie et, de façon plus générale, les projets visant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et à accroître la résilience aux risques climatiques (dispositions prises pour remédier aux risques naturels, gestion durable des bassins hydrologiques/des ressources foncières, agriculture et foresterie). L'examen entrepris par le GIE pour déterminer comment le Groupe de la Banque tire parti des possibilités de servir les objectifs liés au changement climatique dans les opérations de base devrait fournir une évaluation plus systématique. Les bons résultats de la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA permettront d'établir l'Association comme une plateforme appropriée pour les investissements d'adaptation qui présentent des avantages importants au plan du développement.

**45. Plusieurs instruments spécifiquement conçus pour le changement climatique sont disponibles, les plus importants étant le FEM et le marché du carbone, dont les transactions augmentent rapidement.** Le partenariat productif de longue durée formé par le Groupe de la Banque et le FEM est un atout majeur pour faire avancer le programme du changement climatique. Les financements sous forme de dons du FEM sont essentiellement axés sur les opérations qui des effets positifs sur l'environnement mondial et ils sont consentis pour l'expérimentation d'approches novatrices, ainsi que pour faciliter l'instauration d'un environnement porteur pour la transformation des marchés par des mesures visant à lever les obstacles qui s'opposent à cette transformation, renforcer les capacités et favoriser le développement institutionnel. Les ressources du FEM sont souvent conjuguées à des produits de l'IDA, de la BIRD et de l'IFC qui ont permis de renforcer les objectifs des interventions centrées sur le changement climatique des prêts du Groupe de la Banque. En particulier, l'abandon progressif par le FEM de l'approche-projet au profit de l'approche-programme aide les pays à adopter une vision plus large et à plus long terme pour lever les obstacles et renforcer les capacités dont ils disposent pour comprendre et traiter les problèmes que posent l'atténuation et, plus récemment, l'adaptation. Le FEM joue un rôle d'une importance capitale en élaborant une base de connaissances pour l'adaptation. Lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des Parties, en décembre 2007, la décision a été prise de créer un nouveau Fonds d'adaptation avec des dispositions particulières pour en confier la gestion au FEM. Les transactions sur le marché du carbone, qui sont l'une des principales sources de financement de l'atténuation, atteignent maintenant plus de deux milliards de dollars, et deux nouveaux instruments — le FCPF et le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone (CPF) — ont été approuvés en septembre 2007. (Voir tableau 1).

**46. La nécessité de mobiliser de plus amples ressources et de concevoir des mécanismes de financement novateurs pour le changement climatique est la conclusion fondamentale qui se dégage de la mise en œuvre du CEIF, et l'accent mis par le Cadre d'action stratégique sur l'élargissement des interventions axées sur le changement climatique rend cette nécessité plus impérieuse encore.** L'échelle des interventions requises implique d'exploiter des enseignements importants tirés des projets et programmes pilotes et prototypes et des opérations de renforcement des capacités, tels que ceux que soutient le FEM par le canal de ses agents d'exécution, pour élargir la portée des programmes qui aideront à lutter contre la

pauvreté et à promouvoir la croissance tout en transformant les économies pour les engager dans une trajectoire moins polluante et plus résiliente. Comme on l'a indiqué plus haut, la clé du succès réside dans le soutien apporté aux programmes qui bénéficient d'une adhésion sans réserve des pays concernés et qui présentent de nombreux avantages pour le développement. En prenant appui sur ces enseignements et en capitalisant sur les capacités du Groupe de la Banque et des banques régionales de développement, le volume plus important des financements fournis dans le cadre d'un programme combinant les connaissances sectorielles et les connaissances du secteur privé à l'ensemble des instruments de financement du développement facilitera la mise en œuvre des premières mesures climatiques axées sur la transformation qui sont étroitement liées aux objectifs économiques et sectoriels nationaux.

**Tableau 1: Ressources consacrées au changement climatique et instruments de financement spécialisés**

| <b>Adaptation — Croissance résiliente au changement climatique</b>  |  | <b>Atténuation — Croissance à faible intensité de carbone</b>   |   |
|---|--|---|---|
| <i>Source de financement</i>  | <i>Rôle/Portée/Critères opérationnels</i>  | <i>Source de financement</i>  | <i>Rôle/Portée/Critères opérationnels</i>   |
| <p><b>FEM</b></p> <p>Fonds pour l'adaptation— 100 millions à 500 millions de dollars d'ici à 2012 (estimations) ;</p> <p>Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA) —169 millions de dollars ;</p> <p>Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF) environ 60 millions de dollars (pour l'adaptation) ;</p> <p>Priorité stratégique « Adaptation au changement climatique » (SPA) —50 millions de dollars</p> | <p>Le Fonds pour l'adaptation sera alimenté pour l'essentiel par une taxe de 2 % sur les recettes générées par le Mécanisme pour un développement propre (MDP);</p> <p>Le Fonds PMA apporte une assistance à la préparation et à la mise en œuvre des programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique (PANA) des pays les moins avancés ;</p> <p>le SCCF soutient les projets d'adaptation dans tous les pays en développement ;</p> <p>Le SPA est un mécanisme d'allocation de fonds au sein du fonds fiduciaire FEM, dont l'objectif est de soutenir des projets pilotes et des projets de démonstration qui répondent aux besoins d'adaptation locaux et génèrent des avantages pour l'environnement de la planète dans tous les domaines d'intervention du FEM.</p> | <p><b>FEM</b></p> <p><b>Env. 250 millions de dollars p.a.</b></p> <p>Fonds fiduciaire de 240 millions de dollars p.a.</p> <p>SCCF env.15 millions de dollars p.a.</p> | <p>Met l'accent sur les effets positifs pour l'environnement de la planète pour financer le surcoût qu'implique la suppression des obstacles à la mise au point de technologies quasi-commerciales par le biais du renforcement des capacités, des réformes administratives et réglementaires, du développement institutionnel, de l'innovation et de la démonstration.</p> |
| <p><b>Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR)</b></p> <p>8 millions pour Ex.07+ 40 millions pour Ex.08</p>   | <p>Partenariat au sein de la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (SIPC), dont l'action est centrée sur le renforcement des capacités pour améliorer la résilience aux catastrophes et les capacités d'adaptation au changement climatique L'objectif est de réduire les pertes imputables aux catastrophes d'ici à 2015.</p>  | <p><b>Marché du carbone</b></p> <p>Plus de 2 milliards de dollars administrés par ce mécanisme</p>  | <p>Amélioration de la rentabilité financière par le biais d'accords d'achat à long terme de réductions d'émissions de carbone obtenues grâce à des projets ne portant pas atteinte au climat. La Banque administre 11 fonds « carbone », et notamment le FCPF récemment créé.</p>   |
| <p><b>Autres sources</b> (fonds fiduciaires, partenariats, etc.)</p>  | <p>Fournir des financements sous forme de dons pour les produits du savoir sur le changement climatique, le renforcement des capacités, le travail en amont des projets ou des projets pilotes (Programme japonais de politique et de valorisation des ressources humaines (PHRD), Don en faveur de l'initiative de lutte contre le changement climatique, Programme de partenariat Banque/Pays-Bas (BNPP), Fonds fiduciaire pour le développement écologiquement et socialement durable (TFESSD), etc.).</p>  | <p><b>Autres sources</b> (fonds fiduciaires, partenariats, etc.)</p>  | <p>Fournir des financements sous forme de dons pour les produits du savoir sur le changement climatique, le renforcement des capacités le travail en amont des projets, et de petits projets pilotes (PHRD japonais, Don en faveur de l'initiative de lutte contre le changement climatique, Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP), etc.).</p> |

47. **En consultation avec les parties concernées, notamment les pays développés et les pays en développement, la CCNUCC, le FEM, les agences des Nations Unies, le Groupe de la Banque et les banques régionales de développement unissent leurs efforts pour établir un portefeuille de fonds d'investissement climatiques (FIC).** Les fonds d'investissement

climatiques prennent appui sur l'aptitude des banques multilatérales de développement (BMD) à travailler dans de multiples secteurs et à s'engager à la fois au niveau des politiques et des projets ; leur présence sur le terrain, leur aptitude à innover, et leur pouvoir mobilisateur aideront les nouveaux fonds à atteindre les objectifs qui leur sont assignés. Les fonds compléteront, parachèveront et amélioreront les activités des autres instruments existants, tels que le financement de produits du FEM, de la BIRD et de l'IFC. L'objectif général est d'offrir un ensemble de nouveaux financements, de rehausseurs de crédit et d'instruments de gestion des risques, tels que les prêts, les dons, et garanties et autres qui ont pour but de répondre aux besoins des pays en développement confrontés à une nouvelle gageure, qui est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté dans un monde où l'impact du changement climatique se fait de plus en plus sentir. Les fonds ont pour objet d'encourager le secteur privé et le secteur public à réagir rapidement face à la modification du climat, et de promouvoir des solutions basées sur le jeu du marché qui favorisent les transformations.

**48. Pour provoquer des transformations, il faut des investissements à une échelle significative, des activités qui favorisent le fonctionnement des forces du marché, des interventions adaptées aux spécificités des pays et une approche-programme.** Un examen est entrepris pour déterminer le champ d'application des fonds et des propositions sont à l'étude pour traiter les questions liées aux technologies non polluantes, à la foresterie et à la capacité d'adaptation au changement climatique.

**49. Les fonds d'investissement climatiques devront utiliser dans toute la mesure du possible les méthodes du Groupe de la Banque et des banques régionales de développement. Aucune nouvelle institution ne sera donc créée pour gérer ce programme.** Les bailleurs de fonds pourront investir directement dans ces fonds, ou dans un autre instrument général, tel que le *Fonds climatique d'investissement stratégique*. Ce Fonds climatique pourra en particulier aider les investisseurs qui veulent effectuer des investissements dans plus d'un fonds ou d'un programme d'investissement, ce qui permettra de renforcer la cohérence de leurs contributions.

**50. Pour la mise en place des fonds d'investissement climatiques, il sera tenu compte des principes suivants :**

- a. La mission fondamentale des banques multilatérales de développement est de promouvoir la croissance et de faire reculer la pauvreté. Les considérations relatives à l'atténuation et à l'adaptation doivent être intégrées dans le processus de développement ;
- b. Les banques multilatérales de développement doivent fournir des financements pour les programmes d'adaptation et d'atténuation lancés à l'initiative des pays et conçus pour soutenir un développement durable. Les activités financées par le fonds doivent être basées sur une approche-programme définie par les pays et être intégrées dans des stratégies de développement avalisées par les pays, conformément aux prescriptions de la Déclaration de Paris sur l'adhésion des pays ;
- c. Les Nations Unies sont particulièrement qualifiées pour définir les grandes lignes de la politique en matière de changement climatique et les banques multilatérales de développement ne doivent pas anticiper les résultats. Les

mesures prises pour faire face à l'impact du changement climatique doivent être guidées par les principes de la CCNUCC. Les banques multilatérales de développement doivent aider les pays en développement à se doter d'une base de connaissances au niveau national, à renforcer leurs capacités et à tirer le bilan des projets de développement quant à la faisabilité et aux conséquences possibles des mesures prises pour faire face au changement climatique ;

- d. Les banques multilatérales de développement peuvent et doivent jouer un rôle en ouvrant aux pays en développement l'accès à des ressources financières suffisantes et des technologies appropriées pour leurs programmes d'action climatiques, et ces ressources doivent être mises à disposition des bénéficiaires sans conditionnalité et sur la base du coût marginal.
- e. Le FIC doit veiller à adopter une gouvernance sans exclusive et fondée sur la transparence et l'ouverture.

**51. En affinant la proposition relative aux fonds d'investissement climatiques, le Groupe de la Banque continuera de procéder à des consultations approfondies avec toutes les parties prenantes clés afin d'élargir la base des bailleurs de fonds, de solliciter les points de vue des pays bénéficiaires et d'autres parties intéressées (CCNUCC, FEM, partenaires des Nations Unies) et de faire avancer l'agencement des fonds et des instruments financiers.** Les consultations en cours par le FEM sont centrées sur la meilleure façon d'assurer la complémentarité entre les objectifs des fonds d'investissement climatiques, afin de montrer les résultats à l'échelle dans une période de temps relativement courte, et la mission à plus long terme du FEM, qui est d'instaurer des environnements porteurs pour la transformation des marchés, de renforcer les capacités et de soutenir le développement institutionnel, et la dernière attribution en date du Secrétariat du FEM, qui est d'assurer le Secrétariat du Fonds d'adaptation. L'annexe 4 présente un récapitulatif des consultations menées à ce jour.

**52. Le Groupe de la Banque a lancé plusieurs autres initiatives.** L'IFC accélère les occasions d'élargir ses activités et d'accroître son impact sur le développement dans le domaine de l'atténuation, en mettant particulièrement l'accent sur les investissements axés sur l'amélioration des rendements énergétiques et les sources d'énergie renouvelables tout en continuant à développer les transactions sur le marché du carbone. La MIGA explore les moyens de faire jouer sa garantie contre les risques politiques pour couvrir certains risques propres aux pays d'accueil qui peuvent empêcher la livraison des crédits carbone générés par les projets. Le Département du Trésor de la Banque mondiale prépare une émission de bons structurés avec une performance basée sur les prix futurs des droits d'émission de carbone, qui seront à la longue liés à la performance des projets participant aux transactions du marché du carbone. Il travaille aussi avec les bailleurs de fonds de l'UE sur l'obligation climatique de type IFFI<sub>m</sub> qu'elle envisage de proposer. Des produits prometteurs d'assurance contre le risque climatique, tels que les instruments de gestion des risques climatiques, ont déjà été introduits dans plusieurs pays. Des travaux ont aussi été entrepris pour étudier comment conjuguer les financements générés par le marché du carbone avec des produits courants de la BIRD/IDA/IFC, ou les financements ou les garanties du FEM (par exemple, pour réduire le coût des prêts BIRD en les combinant avec les financements générés par le marché du carbone).

**53. La diversité des instruments et des nouvelles initiatives du Groupe de la Banque est son grand atout,** mais cette diversité met en relief la nécessité de regrouper les divers

instruments de financement au niveau des bénéficiaires pour aider les pays clients : i) à bénéficier des montages financiers les plus intéressants et ii) à réduire les coûts de transaction qui s’y rapportent (en offrant par exemple un guichet unique d’accès aux produits financiers du Groupe de la Banque). Confrontés au nombre croissant des nouveaux instruments, qui proposent souvent des concours financiers modestes à un client/projet particulier, les agents des services opérationnels demandent des instructions plus claires pour savoir quels sont les instruments les plus appropriés dans telle ou telle situation, et comment minimiser les coûts de transaction. Il est indispensable aussi d’élargir la diffusion des produits financiers axés sur le changement climatique afin d’accroître la réserve de projets.

**54. Le Cadre d’action stratégique précisera les complémentarités entre les différents instruments et établira les grandes lignes d’un plan d’action qui aura pour objet :**

- *de promouvoir une utilisation plus efficace et plus novatrice* des instruments de financement existants et des instruments en gestation (BIRD, IDA, IFC, MIGA, système d’assurance, financements issus du marché du carbone, FEM, etc.) pour les opérations du Groupe de la Banque, et en particulier d’améliorer les montages financiers et la mobilisation croisée des financements et de renforcer la collaboration avec le FEM ;
- *d’élaborer des directives à l’intention des services opérationnels et des clients* pour indiquer quels sont les instruments et les combinaisons d’instruments qui fonctionnent le mieux pour des projets/situations déterminés;
- *de faciliter l’application de nouveaux instruments à l’échelle voulue*, en particulier les produits du savoir, la formation et le renforcement des capacités pour sensibiliser les agents du Groupe de la Banque et les clients sur les produits financiers disponibles et leur application optimale ;
- *de répertorier les obstacles qui s’opposent au financement des investissements non préjudiciables pour le climat* et qui ne sont pas encore traités, en prenant appui sur les travaux antérieurs et en assurant la coordination avec les activités en cours, notamment les analyses entreprises pour le CEIF, l’expérience acquise par le service des transactions sur URE, les conclusions d’un groupe de travail sur les obstacles qui freinent la mobilisation des capitaux privés pour financer des initiatives non préjudiciables pour le climat dans les pays en développement, ainsi que sur l’évaluation permanente du FEM;
- *de proposer une démarche spécifique pour l’élaboration de nouveaux produits* destinés à combler les lacunes qui existent, en collaboration avec les autres acteurs du financement du développement, tels que le FEM, les banques régionales de développement et le secteur privé ;
- *de constater que la mobilisation des financements supplémentaires et novateurs pour l’adaptation accuse du retard par rapport aux initiatives centrées sur l’atténuation, d’accorder une attention particulière aux mesures à prendre pour combler les déficits de financement dans le domaine de l’adaptation* et aux possibilités de partenariats public-privé dans ce domaine, en association avec le FEM, l’IFC, les banques

régionales de développement, et en particulier la Banque africaine de développement (BAfD) qui a fait de l'adaptation une priorité absolue, et d'autres ; et

- *d'étudier les avantages du Groupe de la Banque en tant que plateforme internationale capable d'utiliser de manière efficace et efficiente divers institutions, instruments et programmes.*

**55. Le Groupe de la Banque travaille sur plusieurs produits susceptibles d'être proposés rapidement pour pouvoir mettre des financements supplémentaires à la disposition des clients :**

- *Le CPF opérationnel* : Le Groupe de la Banque organise actuellement des consultations détaillées avec des participants potentiels au CPF et d'autres parties prenantes pour finaliser la conception du Fonds opérationnel, et en particulier sa structure de gouvernance. L'objectif est de faire en sorte que le Fonds opérationnel puisse accepter des contributions financières dès la fin du printemps/début de l'été 2008. Le Fonds opérationnel commencera par gérer le Fonds d'achat de crédits de carbone qui a pour but de soutenir la mise au point de programmes de réduction des émissions) avant le milieu 2008, pour devenir pleinement opérationnel (i.e., lancer le fonds d'achat de crédits carbone et définir la structure de gouvernance du Fonds opérationnel) une fois que la première tranche du Fonds opérationnel sera pleinement capitalisée, ce qui devrait être fait dans le courant de l'été ou au début de l'automne 2008.
- *Les FIC* — La conception des fonds et les consultations avec les bailleurs de fonds, les banques régionales de développement et d'autres partenaires sont en cours, et leur lancement est prévu pour l'été 2008.
- *Les bons du Trésor*, qui permettent de mobiliser des financements à taux réduit pour soutenir les projets qui présentent des avantages au plan climatique.
- *Les montages financiers structurés qui utilisent le marché du carbone* pour améliorer les conditions des prêts au profit des promoteurs de projets, et pour offrir des garanties plus larges quant à la livraison des crédits carbone aux acheteurs, en s'inspirant de ce que l'IFC offre déjà.

***Troisième pilier : Renforcer le rôle du Groupe de la Banque dans la création de nouveaux marchés***

**56. Le Groupe de la Banque a joué un rôle central dans la mise en place du marché du carbone** en créant un Fonds prototype pour le carbone avant que le Protocole de Kyoto n'entre en vigueur. Le service des transactions sur URE de la Banque mondiale a toujours cherché à promouvoir le rôle catalyseur que joue le marché du carbone en obtenant des financements issus de ce marché pour des projets non préjudiciables pour le climat dans les pays en développement et les économies en transition, en sensibilisant les opinions à l'impact du marché du carbone sur les investissements qui préservent le climat et en encourageant les prêts gagés par les flux de recettes générés par les transactions sur le marché du carbone.

57. **Le Groupe de la Banque continue d'élargir les frontières du marché du carbone**, par exemple en traitant le problème des sources de GES ignorées par les régimes actuels et en expérimentant de nouvelles approches-programmes, comme en témoignent le FCPF et le CPF. L'IFC élabore des produits financiers novateurs pour le marché du carbone ; son Contrat de garantie de livraison d'URCE (unités de réduction certifiées des émissions) est actuellement le seul produit qui permette un accès amélioré et transparent au marché pour aider les projets des pays en développement à optimiser la valeur des crédits carbone. Le service des transactions sur URE a entrepris un examen pour identifier de quelle façon le Groupe de la Banque pourrait combiner les financements issus du marché du carbone avec d'autres mécanismes financiers pour fournir un soutien plus efficace aux projets à faible intensité de carbone. L'association de ces financements avec les opérations de prêt du Groupe de la Banque et d'autres mécanismes de financement peut à la longue faciliter le développement du marché du carbone et de ces instruments. Enfin, de nouvelles possibilités sont étudiées, telles que l'émission d'obligations, l'élaboration de produits dérivés et les produits de garantie et d'assurance. Le Cadre d'action stratégique tiendra compte des recommandations émises dans le cadre de cet examen.

58. **Le Cadre d'action stratégique identifiera aussi d'autres domaines où le Groupe de la Banque et les banques multilatérales de développement peuvent jouer un rôle important en facilitant le développement des marchés et de l'intermédiation financière.** L'IFC occupe une position unique au sein des institutions financières multilatérales (IFM) du fait de l'avantage comparatif qui est le sien en matière d'évaluation et de prise en charge du risque de marché. Les efforts pourraient porter sur les mesures à prendre pour réduire les obstacles au développement des marchés soit dans le cadre de travaux d'analyse et de conseil au niveau sectoriel (afin d'améliorer le cadre de l'activité économique et d'accroître par là le volume des investissements du secteur privé), soit en utilisant le pouvoir mobilisateur du Groupe de la Banque (pour renforcer la confiance dans les domaines novateurs et jouer un rôle de catalyseur en soutenant les innovations technologiques nécessaires). L'un de ces domaines novateur est le marché des biens et services à forte intensité énergétique, qui passent pour avoir le plus grand potentiel de réduction d'émissions de GES dans les pays en développement, sans parler du ralentissement du déboisement.

59. Parmi les autres domaines d'engagement possible, citons : i) les marchés de produits liés au changement climatique à prix compétitifs (notamment les équipements pour une production d'énergie moins polluante, qui font actuellement défaut) ; ii) les marchés de produits à faible intensité de carbone qui servent les objectifs des pays en développement ; ou iii) les marchés de l'assurance, qui aident les pauvres à faire face aux risques climatiques. Pour ce dernier type de marché, une solution consisterait à utiliser le pouvoir mobilisateur du Groupe de la Banque pour instaurer un système de mise en commun des risques de plusieurs pays, géré par le secteur privé, pour le marché de la réassurance des risques catastrophiques — l'une des options en discussion au sein du Groupe de travail sur la couverture des risques catastrophiques. Une autre option qui mérite d'être explorée serait d'exploiter l'expérience du Groupe de la Banque en matière de paiements de soutien pour des services fournis par les écosystèmes.

*Quatrième pilier : utiliser les ressources du secteur privé pour promouvoir un développement non préjudiciable au plan climatique*

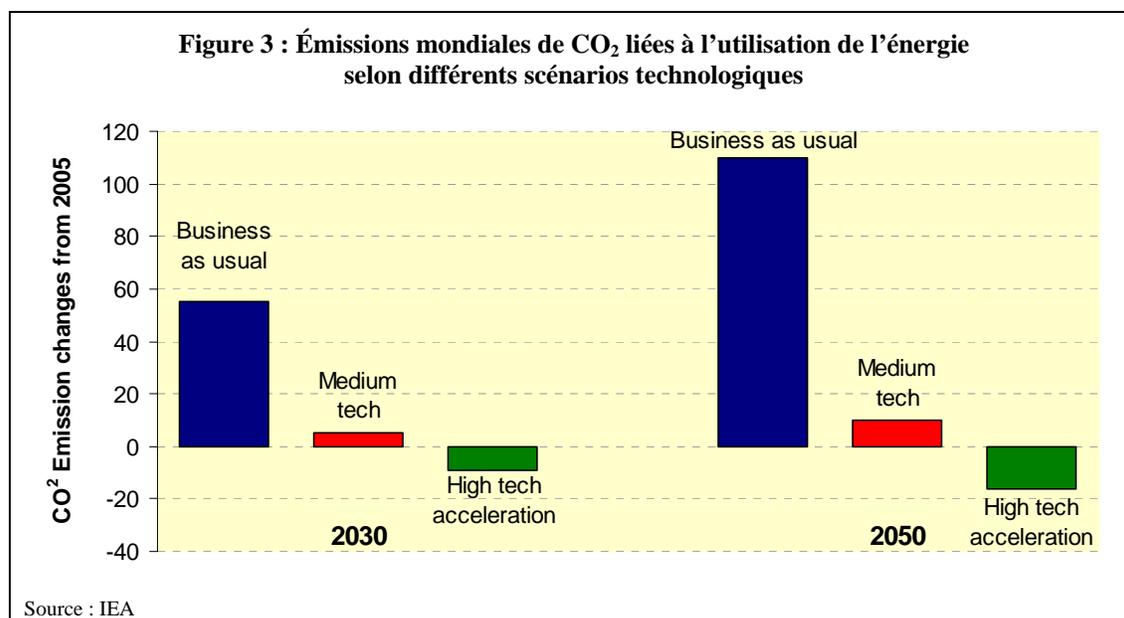
60. **Étant donné que plus de 80 % des financements nécessaires pour couvrir les besoins d'un développement non préjudiciable au plan climatique devraient être fournis par des sources privées, il est difficile de surestimer ce domaine d'action.** Cela représente des besoins

importants au regard de l'APD, mais faibles comparativement aux flux mondiaux d'investissement. Au cours des trois années à venir, l'IFC a pour ambition de doubler ou de tripler les investissements dans l'énergie renouvelable et la maîtrise de l'énergie, avec un soutien solide des services de conseil ; de continuer à suivre les projets d'atténuation possibles dans d'autres secteurs industriels et économiques tels que la fourniture de combustibles moins polluants, la gestion durable de la foresterie et de l'agriculture ; de développer ses activités sur le marché du carbone ; et de soutenir le transfert et l'adoption de nouvelles technologies appropriées par des investissements directs et des investissements dans des fonds. Le Groupe de la Banque a une solide expérience en matière de mobilisation des ressources privées à travers les efforts conjugués de ses agences, notamment les investissements, les garanties et l'assistance technique de l'IFC, les garanties de la MIGA, ainsi que l'engagement de la Banque mondiale dans le domaine des réformes administratives et réglementaires et du renforcement des capacités du secteur public, qui aident les pays à instaurer un environnement porteur pour l'investissement privé et à orienter les flux d'investissement vers les domaines souhaités pour générer des biens publics.

**61. Le Cadre d'action stratégique prendra appui sur l'expérience collective du Groupe de la Banque et donnera des indications sur les possibilités de mieux exploiter les synergies et la collaboration entre les diverses institutions du Groupe en tant que moyen d'accroître les apports d'investissement privés en faveur des projets à faible intensité de carbone et des projets d'adaptation.** Le Cadre d'action stratégique tient compte du fait que le rôle du secteur public demeure déterminant pour faciliter les flux d'investissements privés. Il traitera du rôle des mesures administratives et réglementaires pour créer les incitations appropriées pour l'investissement privé, comme dans le cas de projets énergétiques peu polluants, notamment pour la remise en état des centrales électriques existantes et l'amélioration de la maîtrise de l'énergie. Parmi les domaines où il est possible de travailler plus efficacement ensemble, citons l'harmonisation des prescriptions concernant la constitution des dossiers de projets pour les clients et l'amélioration de la diffusion de l'information sur toute la gamme des produits financiers du Groupe de la Banque auxquels le secteur privé peut avoir facilement accès.

***Cinquième pilier : Clarifier le rôle du Groupe de la Banque dans l'accélération du développement et de l'utilisation des technologies***

**62. Les technologies de pointe et les nouvelles technologies sont d'une importance déterminante pour traiter le problème du changement climatique et elles suscitent une demande forte de la part des pays en développement** (voir figure 3). Il est indispensable d'évaluer rapidement les besoins et de déterminer le champ d'action et le niveau d'engagement appropriés en prenant appui sur les enseignements tirés de l'expérience en matière de déploiement des technologies nouvellement commercialisées, en tenant compte des limitations du Groupe de la Banque lorsqu'il s'agit de miser sur les « secteur d'avenir » au stade pré-commercial de développement technologique et en réexaminant les questions liées aux droits de propriété intellectuelle.



[Axe vertical] Variation des émissions de CO<sub>2</sub> à partir de 2005

[Légendes de la figure] Cours des choses inchangé Niveau technique moyen Accélération de l'intensité technologique

63. **Bien que le bilan soit mitigé, le Groupe de la Banque, et l'IFC en particulier, s'intéressent depuis longtemps au déploiement accéléré des technologies commerciales propres et à leur commercialisation dans différents contextes nationaux.** Cet intérêt a été couronné de plusieurs succès. C'est le cas en particulier du récent programme Lighting Africa, opération conjointe BM/IFC/FEM. De nombreuses initiatives novatrices prises par les pays en développement pour introduire des technologies propres bénéficient d'un soutien du FEM sous forme de dons associés aux financements du Groupe de la Banque et à d'autres fonds. La méthode utilisée pour le Programme BM/FEM de développement des énergies renouvelables en Chine (REDP) est un modèle d'adoption de technologies et d'innovation technologique digne d'être noté, qui doit être transposé à plus grande échelle ; il prévoit le partage des coûts de développement des produits avec des entreprises chinoises privées pour l'installation de modules PV solaires à faible coût et l'amélioration de la qualité par l'application de normes et de systèmes de certification. Les entreprises chinoises en question ont investi plus de 75 millions de dollars et introduit de nouveaux produits basés sur le système PV tant pour le marché chinois que pour le marché d'exportation. Cette méthode d'approche est reprise dans le programme chinois de développement des énergies renouvelables soutenu par la Banque mondiale et le FEM pour faciliter les transferts de technologie pour la production de turbines éoliennes à la Chine et améliorer les normes des turbines éoliennes construites localement. Il est envisagé de s'inspirer de l'approche utilisée par la Banque pour soutenir le déploiement des techniques des combustion propres du charbon avec l'introduction de centrales électriques supercritiques à la fin des années 90 pour l'appliquer pour des technologies plus nouvelles avec l'apport de financements concessionnels.

64. **Avec le soutien du FEM et d'autres bailleurs de fonds, l'IFC joue un rôle de premier plan pour promouvoir de nouvelles technologies énergétiques propres** telles que les piles à combustible, les techniques avancées de combustion de la biomasse et les piles solaires. Les investissements de l'IFC dans les technologies peu polluantes sont surtout centrés sur le soutien aux petites entreprises à haut risque avec un transfert de technologie accéléré et la

commercialisation de la propriété intellectuelle. L'Assistance technique fournie par l'IFC pour promouvoir des modes de production peu polluants permet de réduire l'empreinte environnementale de ses clients d'une manière qui maximise le profit. L'IFC s'attache à développer les modes production peu polluants. Dans cette optique, elle prévoit notamment: a) de lancer un nouveau produit d'investissement modeste pour faciliter l'adoption de modes de production peu polluants ; b) d'organiser des programmes d'assistance technique concernant les modes de production peu polluants dans les régions, et de recruter des agents ayant les qualifications voulues ; et c) d'introduire une culture de production peu polluante dans les nouvelles stratégies d'investissement en tant que partie intégrante de l'approche de l'IFC en matière de changement climatique.

**65. Le secteur privé jouera un rôle clé pour le transfert des technologies et du savoir-faire nécessaire dans les pays en développement.** L'IFC soutiendra les transferts de technologies par des investissements directs et des investissements dans les fonds, et elle jouera un rôle de catalyseur en attirant les investissements du secteur privé dans les nouvelles technologies, notamment en optimisant les relations avec les clients et en ouvrant l'accès au marché du carbone et, à la longue, aux financements des FIC (option actuellement en discussion avec les bailleurs de fonds et analysée dans les paragraphes 45 à 48). Les investissements de l'IFC dans les énergies renouvelables et dans l'énergie hydroélectrique en particulier ont administré la preuve des possibilités qu'offrent les sources d'énergies de substitution dans les pays en développement—qu'elles soient utilisées à petite ou à grande échelle. Globalement, les investissements de l'IFC ont pour objet de soutenir un développement non préjudiciable pour l'environnement en combinant des approches commercialement viables avec des technologies à haut rendement énergétique et des technologies modernes dans les secteurs à fort coefficient d'émission de GES (comme l'électricité, l'acier, le ciment, les produits chimiques, etc.).

**66. Outre les dispositions prises pour favoriser le déploiement technologique, les travaux d'analyse en cours étudient les modèles institutionnels utilisés pour accélérer la R&D technologique et la commercialisation des technologies dans d'autres secteurs et leur pertinence pour les technologies non préjudiciables pour le climat.** Les modèles étudiés permettent de tirer des enseignements sur des questions sensibles telles que les droits de propriété et de créer des centres locaux de R&D. Des consultations approfondies au sujet des premières conclusions des analyses fourniront des éléments d'information pour la définition du Cadre d'action stratégique et ses recommandations concernant le rôle que peuvent éventuellement jouer le Groupe de la Banque et ses partenaires dans la mise au point des nouvelles technologies.

*Sixième pilier : Intensifier la recherche sur les méthodes, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités*

**67. Avec plus d'une centaines de produits proposés ou envisagés, l'an dernier a été marqué par une forte augmentation de l'assistance sous forme d'activités d'analyse et de conseil (AAA).** Dans ce contexte, il convient notamment de citer les études sur la croissance à faible intensité de carbone dans six pays — Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique et Afrique du Sud ; les études régionales phares sur l'adaptation et/ou des questions énergétiques dans les régions Amérique latine et Caraïbes (LAC), Asie de l'Est et Pacifique (EAP) et Europe et Asie centrale (ECA) ; une étude sur l'adaptation dans le secteur de l'eau, une série de notes sur les politiques par le réseau PREM et le réseau SDN. Le grand problème qui se pose est de partager efficacement les connaissances, de minimiser les doubles emplois et d'accroître la valeur ajoutée

pour le Groupe de la Banque, les clients et la communauté internationale. Avec le concours des équipes régionales, du PREM, du DEC et du Rapport sur le développement dans le monde, le Cadre d'action stratégique présentera un récapitulatif du programme de recherche du Groupe de la Banque à ce jour, proposera des mesures pour améliorer l'efficacité de l'information et le partage des connaissances et identifiera les principales lacunes à combler dans le domaine des connaissances et les questions qui se posent aux gouvernements afin de guider de manière plus cohérente le programme futur de recherche.

68. **Le Rapport sur le développement dans le monde 2010, qui doit aborder le thème du changement climatique, fournit une excellente occasion de positionner le Groupe de la Banque en tant que leader dans le domaine du savoir.** Les études sur les technologies à faible intensité de carbone et l'adaptation aideront aussi à améliorer des connaissances cruciales sur les synergies et les arbitrages à opérer entre les objectifs de croissance et les objectifs climatiques, ce qui est indispensable pour que le programme d'action du Groupe de la Banque axé sur l'intégration des mesures climatiques et du développement puisse reposer sur une solide base analytique.

69. **La présentation d'une analyse économique fine des décisions d'investissement dans le contexte du changement climatique peut être un atout important du Cadre d'action stratégique.** Le changement climatique implique des horizons de temps très longs et une très grande marge d'incertitude. La rareté des ressources des pays en développement complique encore la planification. Tout en reconnaissant les risques qu'engendre le changement climatique et l'urgence d'une action dans ce domaine, les pays en développement jouent gros jeu en évaluant le timing optimal des mesures d'adaptation et d'atténuation. Une présentation plus claire du cadre d'analyse sur lequel reposent les décisions d'investissement pourrait aider à mieux comprendre s'ils convient de consacrer aujourd'hui des ressources supplémentaires à l'adaptation et à l'atténuation et les raisons pour lesquelles il faut le faire, au lieu d'affecter ces ressources, comme certains ne manqueront pas de l'affirmer, au financement du développement en général, dans l'idée de revenir aux investissements liés au changement climatique à une date ultérieure. Pour avancer la réflexion dans ce domaine, une série de débats d'idées a été organisée avec la participation d'experts extérieurs de très haut niveau sur l'actualisation intergénérationnelle et l'analyse économique dans un contexte caractérisé par des incertitudes sans précédent et les risques associés au changement climatique. L'élaboration de principes directeurs dans ce domaine pour renforcer l'analyse de l'investissement et des moyens d'action possibles sera d'une grande utilité pour le savoir mondial et les opérations du Groupe de la Banque.

70. **Il reste encore beaucoup à faire pour mettre au point des instruments et des méthodologies appropriés,** en particulier pour évaluer les risques que comporte le changement climatique pour les investissements, les emprunteurs et les bénéficiaires des projets ; de mesurer « l'empreinte carbone » (émissions de GES) du portefeuille Groupe de la Banque, et d'en rendre compte ; de déterminer la meilleure façon de mobiliser les financements issus du marché du carbone ; de voir comment les prix virtuels pourraient être utilisés dans l'analyse économique des projets et comment estimer les coûts « véritables » de l'adaptation dans les projets en tenant compte de l'adaptation endogène qui se produit.

71. **Des travaux ont été entrepris pour élaborer de nouveaux instruments d'analyse afin de mieux cerner les implications du changement climatique pour les opérations du GBM ; ces travaux portent notamment sur l'évaluation des risques liés au changement climatique**

**et le calcul des empreintes carbone.** La Banque mondiale et l'IFC assument la direction des opérations dans différents domaines tout en établissant une étroite coordination. C'est par exemple la Banque mondiale qui dirige les opérations pour l'instrument d'évaluation des risques climatiques tandis que l'IFC teste, à des fins d'information, l'utilisation des coûts virtuels dans les évaluations économiques des projets du secteur réel. L'IFC et la Banque mondiale travaillent en collaboration pour le calcul des empreintes carbone et l'IFC propose de mesurer les émissions des nouveaux investissements dans le secteur réel avant le début de l'exercice 09 en utilisant la méthode de calcul des émissions de carbone pour les entreprises privées établie par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et le World Resources Institute (WRI). Pendant les deux années à venir, la Banque mondiale va élaborer et tester, avec l'assistance du WRI, des méthodologies mieux adaptées à la nature de ses projets dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la foresterie et préparer un plan pour lancer cette initiative.

**72. Le Cadre d'action stratégique appuiera l'élaboration, la mise à l'essai et l'évaluation de ces instruments — toutes activités auxquelles il attache une haute priorité — pour obtenir des outils jugés pratiques, crédibles et utiles** par les agents opérationnels clés, les clients et les parties prenantes extérieures. Les progrès au niveau de l'élaboration des instruments et les enseignements tirés de la mise à l'essai d'outils d'évaluation des risques, de la comptabilité du carbone, des prix virtuels et d'autres outils détermineront dans quelle mesure et à quel rythme ils seront utilisés dans l'analyse des projets du Groupe de la Banque. Le Cadre d'action stratégique décrira des outils courants et les méthodes d'approche que devront utiliser les filiales du Groupe de la Banque spécialisées dans les interventions auprès des secteurs public et privé, les éléments qui justifient l'utilisation d'approches différentes dans certains cas et les dispositions prises pour faciliter la collaboration avec d'autres BMD.

**73. Le Cadre d'action stratégique examinera en outre les possibilités d'utiliser les instruments existants, tels que les évaluations environnementales (SEA), les analyses environnementales nationales (CEA) et les études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (PSIA) pour éclairer les décisions et modifier les opérations en fonction de l'impact du changement climatique et des mesures prises dans ce domaine.** Les instruments utilisés pour la cartographie de la pauvreté et l'analyse sociale par exemple peuvent aider à identifier les groupes sociaux qui, dans le pays étudié, risquent le plus de pâtir de l'impact du changement climatique du fait même qu'ils résident dans des milieux exposés (terres arides, zones côtières, plaines d'inondation, zones sujettes aux glissements de terrains, etc.), ou que leurs moyens d'existence dépendent essentiellement de la terre et des ressources naturelles. Une expérience utile a déjà été acquise pour le traitement des problèmes liés au changement climatique dans le cadre des CEA, et la Banque mondiale collabore avec l'OCDE à l'élaboration de principes directeurs pour l'intégration des problèmes de changement climatique dans les évaluations environnementales stratégiques. Le Cadre d'action stratégique précisera les besoins prévisionnels en matière d'élaboration et de diffusion des méthodologies, les évaluations et les instruments utilisés pour soutenir l'intégration des questions de changement climatique dans divers produits et services du Groupe de la Banque.

**74. Le Cadre d'action stratégique soutiendra les travaux d'analyse du Groupe de la Banque qui peuvent aider les pays à préparer les négociations dans le cadre la CCNUCC.** En particulier, les capacités de modélisation du Groupe de la Banque, et celles du DEC en particulier, pourraient être mises à profit pour aider les pays à comprendre les prolongements de différentes politiques mondiales. La position du Groupe de la Banque devrait être celle d'un analyste impartial qui expose les conséquences de différents choix d'orientation. Toutefois, s'il

se révélait que certaines solutions étaient de manière générale plus équitables pour les pays en développement, le Groupe de la Banque pourrait adopter une position plus active pour défendre les intérêts des pays en développement — de la même façon peut-être qu'il le fait dans le cadre des négociations commerciales.

**75. Le renforcement des compétences et des capacités pour appliquer les connaissances nouvelles ou existantes au sein du Groupe de la Banque et dans les pays clients sera un élément clé pour intégrer de façon efficace le changement climatique et le développement.** Le Cadre d'action stratégique visera à promouvoir la collaboration avec les principaux partenaires régionaux, internationaux et nationaux afin de permettre aux pays en développement d'être mieux en mesure de mettre en pratique des connaissances variables selon le contexte en matière d'atténuation et d'adaptation. Cela peut aussi inclure l'assistance fournie aux pays en développement pour leur permettre d'être mieux armés pour formuler et présenter leurs vues dans les enceintes internationales, notamment pour les négociations de la CCNUCC. Différentes approches pour le partage des connaissances, l'apprentissage effectif (notamment l'apprentissage par l'expérience) et l'amélioration des compétences devront être explorées à travers une action concertée de l'Institut de la Banque mondiale et d'autres groupes du Groupe de la Banque. Des mécanismes devront aussi être mis au point afin de pouvoir être informé des nouvelles connaissances, des enseignements tirés (par exemple sur l'élaboration des politiques, le renforcement institutionnel) et de faire en sorte qu'ils soient facilement utilisables par le Groupe de la Banque et les pays clients.

#### **E. Cadre de résultats**

**76. L'élaboration d'un cadre d'analyse axé sur les résultats est un objectif clé du Cadre d'action stratégique.** Ce cadre de résultats précisera les horizons de temps, avec indication des étapes importantes, pour mesurer les moyens mis en œuvre, la production, les résultats et les indicateurs de progrès, et il clarifiera et harmonisera les définitions de base utilisées par les régions et les secteurs, telles que la signification des projets « d'adaptation » et « d'atténuation ».

**77. La préparation et la mise en œuvre du Cadre d'action stratégique sera une occasion importante de consulter les partenaires du développement, les pays clients et un large éventail de parties prenantes pour dégager des points d'accord** sur un ensemble d'indicateurs mesurables et pratiques pour suivre les progrès des programmes d'action appliqués dans divers secteurs afin de promouvoir un développement à faible intensité de carbone et à l'épreuve du changement climatique. Ces travaux prendront appui sur les réalisations du CEIF, qui a introduit le suivi des projets d'énergie à *faible intensité de carbone* et établi une claire définition et un système de collecte de l'information au sein de l'ensemble du Groupe de la Banque. Le Groupe travaille aussi avec le FEM et d'autres agences pour élaborer un ensemble minimum d'indicateurs pour les projets d'atténuation du changement climatique dans le cadre de l'action engagée par le FEM en vue d'adopter un système de suivi axé sur les résultats.

**78. Conformément à l'approche du CEIF, les indicateurs de résultats et de production élaborés pour le Cadre d'action stratégique seront conçus de façon à tenir compte des avantages comparatifs du Groupe de la Banque,** de sa mission qui est de promouvoir la croissance et de faire reculer la pauvreté, de sa méthode d'approche, qui est de travailler en partenariat avec les pays clients, et des prestations et produits qu'il doit fournir. Le Cadre d'action stratégique sera guidé par un ensemble d'actions spécifiques dans le domaine du changement climatique, qui ont été arrêtées pour le cadre de résultats d'IDA15 et qui incluent :

l'intégration des mesures d'adaptation dans les CAS ; la mise à l'essai des instruments d'évaluation du changement climatique ; la transposition à plus grande échelle des mesures d'adaptation et l'augmentation du soutien financier ; la dissémination plus large des technologies grâce à la mobilisation des financements issus du marché du carbone ; l'amélioration de la coordination des bailleurs de fonds pour les programmes d'action axés sur le changement climatique ; et les rapports sur les progrès accomplis dans le domaine climatique

79. **Le cadre de résultats sera renforcé et détaillé au fil du temps**, à mesure que le Groupe de la Banque avancera dans l'analyse des grandes questions liées à l'évaluation du risque lié au changement climatique et la comptabilité des émissions de carbone/le calcul de l'empreinte carbone. Il y a des domaines dans lesquels la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA sont déjà fortement impliquées et coordonnent leurs actions, et qui sont identifiés comme prioritaires pour renforcer la collaboration entre les BMD sur des approches communes pour traiter le problème du changement climatique.

80. **Le Groupe de la Banque poursuivra l'initiative lancée pour que ses opérations et ses voyages ne produisent pas d'émissions nettes de carbone**, en déplaçant ses opérations dans les représentations à l'étranger et en partageant son expérience avec les agences des Nations Unies et d'autres partenaires du développement intéressés.

81. **En l'absence d'incitations et d'obligation de rendre des comptes de la part des unités opérationnelles, il sera difficile d'élargir le champ d'application des nouvelles approches**, et notamment des outils utilisés pour l'analyse des projets ; de prendre les devants pour identifier les possibilités d'améliorer les résultats des projets en leur affectant des financements supplémentaires pour les actions climatiques, et d'adopter une planification intersectorielle, plus holistique. L'IFC mesure ses engagements dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie à l'aune de l'objectif « de Bonn » d'une augmentation de 20 % par an des engagements (à partir de l'Ex. 05) pour le Groupe de la Banque dans sa fiche de performance. En outre sa fiche de performance départementale pour les régions mesure le pourcentage des projets d'investissement qui incluent un volet maîtrise de l'énergie (EE) ou énergies renouvelables (RE). Pour la Banque mondiale, une approche basée sur des incitations plutôt que sur des objectifs serait plus appropriée, et le Cadre d'action stratégique peut proposer un certain nombre d'options. Le cadre de résultats devrait permettre d'évaluer la performance opérationnelle des unités du Groupe de la Banque compte tenu des moyens utilisés et de la production, et aider à structurer les incitations. Il abordera aussi la question de l'éventail des qualifications et des ressources humaines en tant que principal moyen de satisfaire aux indicateurs de résultats/production.

## **F. Travailler avec les partenaires extérieurs pour relever un défi mondial**

82. **Le changement climatique est un problème mondial d'une ampleur sans précédent, qui exige une action concertée de la part d'un grand nombre de partenaires du développement**, notamment le système des Nations Unies, le FEM, les banques régionales de développement, les bailleurs de fonds bilatéraux, le secteur privé, les institutions de recherche et les groupes de la société civile. Le Cadre d'action stratégique détaillera les rôles et les attributions des principaux acteurs de l'arène internationale, il identifiera les créneaux particuliers que le Groupe de la Banque est particulièrement en mesure d'occuper.

83. **Avec le CEIF, les BMD ont établi des relations de travail étroites pour les activités liées au changement climatique.** Une séance formelle sur les initiatives du MDB dans le domaine du changement climatique suivra régulièrement chaque réunion du Groupe de travail IFM sur l'environnement ; les thèmes initialement abordés portaient sur « l'empreinte carbone » des opérations de prêt et l'adaptation. Un groupe de travail BMD sur le CEIF est aussi en cours de création. Le Groupe de la Banque travaille aussi beaucoup avec le secteur privé sur l'évaluation des obstacles qui freinent le financement des énergies propres et sur la conception d'éventuels nouveaux instruments.

84. **Notre partenariat productif à long terme avec le FEM a été un atout très important pour faire avancer le programme d'action concernant le changement climatique.** Le rapport décrira les complémentarités entre les stratégies du Groupe de la Banque et du FEM et en particulier les liens avec le nouveau fonds d'adaptation que le FEM met en place. Cette étude bénéficiera aussi des travaux en cours récemment commandés par le FEM sur les scénarios pour l'après 2012.

85. **Récemment le Groupe de la Banque a activement coopéré avec d'autres agences des Nations Unies sur l'élaboration d'une *approche coordonnée du système des Nations Unies en matière de changement climatique*** (un résumé a été présenté à Bali, en décembre 2007) et il s'est vu attribuer un rôle dans toutes les activités identifiées comme des priorités pour l'engagement des Nations Unies. Le Groupe de la Banque travaille avec d'autres agences des Nations Unies pour faire de l'Organisation un système sans « émission nette de carbone » en tirant parti de son expérience en tant que première agence des Nations Unies dont les opérations du siège et les voyages ne produisent pas d'émissions nettes de carbone.

86. **Le cadre d'action stratégique résumera les progrès importants accomplis au plan du changement climatique par le Groupe de la Banque dans le contexte de sa collaboration avec divers partenaires du développement dans ce domaine, et il indiquera les domaines particuliers où il faudra renforcer et élargir la collaboration** avec chaque groupe d'acteurs importants. Deux domaines valent d'être mis en relief :

- Le Groupe de la Banque doit faire preuve de davantage d'initiative pour soutenir le travail entrepris par Secrétariat de la CCNUCC afin d'œuvrer pour le succès du contrat mondial équitable et solidaire de l'après 2012, tout en restant neutre à l'égard de la position de négociation de tel ou tel acteur. Le Groupe de la Banque peut conjuguer ses efforts avec ceux d'autres partenaires de développement en soutenant les pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités, sensibiliser les opinions aux problèmes qui se posent et rallier les adhésions ; en proposant une formation à l'art de la négociation ; et en fournissant des informations afin de fournir la meilleure plateforme possible pour assurer le succès des négociations.
- La constitution de partenariats novateurs avec le secteur privé, notamment dans les secteurs de la finance et de l'assurance, est un autre domaine qui mérite une attention plus soutenue.

## **G. Consultations et remontée de l'information**

87. **Le changement climatique est un problème de développement multiforme, couvrant tous les aspects de l'activité économique, qui s'inscrit dans un contexte d'économique**

**politique très complexe.** L'élaboration du Cadre d'action stratégique inclura des consultations approfondies avec toute une gamme de parties prenantes, notamment les pays clients, les partenaires du développement (agences des Nations Unies, banques régionales de développement, bailleurs de fonds bilatéraux), le secteur privé et tout l'échiquier de la société civile. Une attention particulière sera prêtée à l'analyse des besoins et des préoccupations des actionnaires du Groupe de la Banque venant des pays en développement et aux éléments permettant de montrer comment leurs points de vue ont été pris en ligne de compte dans la préparation du Cadre d'action stratégique. Un projet de consultations pour le Cadre d'action stratégique, un programme détaillé de consultations, une série de questions de base et de contacts pour la remontée de l'information seront affichés dans un site Web spécial pour le Cadre d'action stratégique, qui pourra être consulté à partir de la page d'accueil du Groupe de la Banque mondiale, à l'adresse : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

## H. Risques

**88. Dans le contexte des travaux liés au Cadre d'action stratégique, plusieurs risques seront pris en compte et traités :**

| <i>Risques</i>  | <i>Mesures pour traiter/atténuer les risques</i>  |
|---|---|
| <b><i>Risques externes</i></b>  |   |
| <p>Incertitude de plusieurs actionnaires et clients quant à notre rôle dans le domaine du changement climatique. Si le Groupe de la Banque intensifie substantiellement son engagement, son rôle jusqu'à présent n'a pas toujours été celui d'une institution de premier plan dans ce domaine.</p> <p>Incertitude quant à l'avancement des négociations engagées dans le cadre de la CCNUCC et à la mise en œuvre des accords négociés. Si les pays développés ne prennent pas de mesures hardies et d'engagements courageux, l'accent mis sur l'intégration des mesures d'atténuation dans les stratégies de développement comportera un risque de réputation.</p> | <p>Consultations approfondies pour partager notre expérience et nos capacités ; exploitation prudente des enseignements tirés de l'engagement passé ; et transposition à plus grande échelle des opérations réussies, démonstration et dissémination de ces opérations.</p> <p>Le Cadre d'action stratégique mettra l'accent sur le soutien aux mesures d'adaptation et d'atténuation qui sont justifiées au vu des avantages locaux qu'elles présentent (e.g. meilleure maîtrise de l'énergie, diversification des sources d'énergie, création d'emplois en milieu rural, qualité de l'air), ainsi que sur la fourniture de financements concessionnels pour réduire le coût des investissements à faible intensité de carbone et/ou des investissements à l'épreuve du changement climatique.</p> |
| <p>Gestion des anticipations : incapacité de générer de nouveaux financements substantiels ; réticence à consacrer les ressources de base du Groupe de la Banque (IDA/BIRD) au changement climatique.</p>   | <p>Le Groupe de la Banque étudiera un large spectre d'options, notamment l'utilisation plus efficace et la mobilisation croisée d'instruments qui existent depuis longtemps et des instruments approuvés depuis peu, et approches novatrices basées sur le jeu du marché. Cela permettra de minimiser le risque d'une défaillance éventuelle d'un instrument donné.</p>   |
| <b><i>Risques internes</i></b>  |   |
| <p>Problème que posent la coordination avec des stratégies régionales et sectorielles et les stratégies de l'IFC et l'adoption d'approches cohérentes compte tenu de la diversité des situations, des intérêts et des demandes des différents pays et des différents clients au sein d'un même pays.</p> <p>Suivi et notification des progrès : la mise en place d'un cadre de résultats solide et crédible pourrait prendre beaucoup de temps.</p>   | <p>Le Cadre d'action stratégique fournira un cadre commun mais souple ; en d'autres termes, il prendra appui sur les demandes formulées par les clients et les problèmes identifiés par les régions et les secteurs dans l'ensemble du Groupe de la Banque.</p> <p>Il est prévu de concevoir une approche progressive en consultation avec les BMD, les clients et d'autres parties prenantes.</p>  |

À l'heure actuelle, les compétences et les connaissances des services du Groupe de la Banque sont limitées, en particulier pour ce qui est des besoins et des possibilités dans le domaine de l'adaptation ; il n'existe que des cadres d'analyse internes en évolution.

L'accélération technologique est indispensable ; mais l'expérience du Groupe de la Banque fait défaut.

Une forte augmentation des activités d'analyse et de conseil dans le domaine du changement climatique est déjà observée, ce qui permettra d'améliorer bientôt les connaissances internes, la base d'analyse et les compétences des agents ; le Cadre d'action stratégique traitera aussi des questions du partage des connaissances, de la formation et des nouveaux recrutements.

Le Groupe de la Banque étudiera activement le rôle approprié qu'il peut jouer dans le contexte de la collaboration avec d'autres partenaires du développement.

## I. Calendrier et étapes importantes

### 89. La préparation du Cadre d'action stratégique concernant le changement climatique va être rapidement menée :

|                     |   |
|---------------------|---|
| 13 avril 2008       | Comité de développement (Document d'information)  |
| Avril-juin 2008     | Consultations avec les parties prenantes  |
| Début juillet, 2008 | Examen du projet de rapport par le Bureau du Vice-président                             |
| Juillet/août 2008   | Réunion du Comité pour l'efficacité du développement, pour l'étude du projet de rapport |
| Août 2008           | Consultations sur le Web concernant le projet de rapport                                |
| Septembre 2008      | Comité plénier  |
| Octobre 2008        | Comité de développement   |

## ANNEXE 1 : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RÉGIONS : RISQUES, CONSÉQUENCES ET ÉMISSIONS

**Qui souffre le plus des effets du changement climatique ?** Les conséquences de l'évolution climatique se font sentir au niveau de plusieurs secteurs et problèmes de développement, et les pays IDA y sont nettement exposés. Les pays à financement mixte (à savoir ceux qui sont admis à bénéficier à la fois des crédits de l'IDA et des prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)) sont les plus vulnérables aux risques associés a) aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les tempêtes ; b) à l'élévation du niveau de la mer et aux problèmes connexes qui se posent dans les zones côtières ; et c) aux changements dans la production agricole (tableau A2.1)<sup>4</sup>. La distribution de quelques-uns des risques liés au climat dans le monde entier est tout aussi asymétrique (figure A2.1). Les pays d'Afrique subsaharienne dominent la liste des États les plus touchés par la sécheresse et, partant, ils souffrent également des plus importantes conséquences néfastes de ce phénomène sur la productivité agricole. L'Asie du Sud et du Sud-est sont frappées de façon disproportionnée par les inondations. Les plus grands effets des tempêtes se ressentent dans la ceinture des ouragans des océans Pacifique et Indien, mais les tempêtes hivernales sont aussi importantes dans les pays enclavés.

**Tableau A1 : 1 Pays les plus vulnérables aux risques liés au climat**

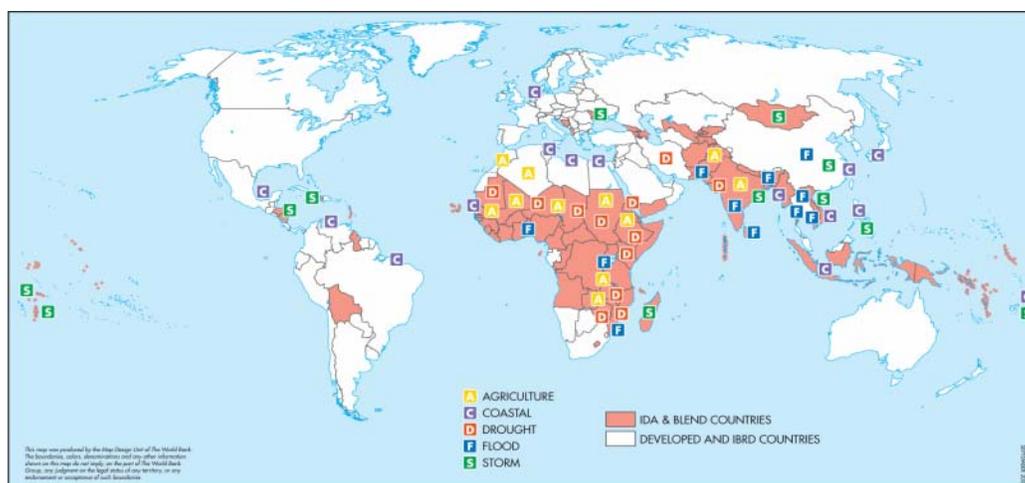
| <i>Sécheresse</i> | <i>Inondation</i> | <i>Tempête</i>        | <i>Zone côtière de 1m<sup>a</sup></i>            | <i>Zone côtière de 5m<sup>a</sup></i>            | <i>Agriculture</i> |
|-------------------|-------------------|-----------------------|--|--|--------------------|
| Malawi            | Bangladesh        | Philippines           | Ensemble des États insulaires de faible altitude | Ensemble des États insulaires de faible altitude | Soudan             |
| Éthiopie          | Chine             | Bangladesh            | Viet Nam   | <b>Pays-Bas</b>                                  | Sénégal            |
| Zimbabwe          | Inde              | Madagascar            | Égypte   | <b>Japon</b>                                     | Zimbabwe           |
| Inde              | Cambodge          | Viet Nam              | Tunisie  | Bangladesh                                       | Mali               |
| Mozambique        | Mozambique        | Moldova <sup>b</sup>  | Indonésie  | Philippines                                      | Zambie             |
| Niger             | Laos              | Mongolie <sup>b</sup> | Mauritanie                                       | Égypte   | Maroc              |
| Mauritanie        | Pakistan          | Haïti                 | China  | Brésil   | Niger              |
| Érythrée          | Sri Lanka         | Samoa                 | Mexique  | Venezuela  | Inde               |
| Soudan            | Thaïlande         | Tonga                 | Myanmar  | Sénégal  | Malawi             |
| Tchad             | Viet Nam          | Chine                 | Bangladesh                                       | Fidji  | Algérie            |
| Kenya             | Bénin             | Honduras              | Sénégal  | Viet Nam   | Éthiopie           |
| Iran              | Rwanda            | Fidji                 | Libye  | <b>Danemark</b>                                  | Pakistan           |

*Note* : Gris clair = pays IDA et à financement mixte. Gris foncé = BIRD. Gras = pays développés. La typologie est basée sur les effets à la fois absolus (c'est-à-dire le nombre total de personnes touchées) et relatifs (soit le nombre de personnes touchées en tant que pourcentage du PIB). Se reporter à l'annexe C pour de plus amples détails sur les indices utilisés.

a. Mètres au-dessus du niveau de la mer. b. Tempêtes hivernales.

<sup>4</sup> Ce tableau est fourni purement à titre indicatif, car le classement est nettement fonction des indices utilisés et de la nature aléatoire des phénomènes météorologiques survenus même sur une période de 25 ans. Cela étant, chaque indice pour ainsi dire montre que les pays IDA sont, de façon disproportionnée, vulnérables aux risques associés aux changements climatiques.

**Figure A1 : 1 Distribution des risques climatiques mondiaux**



*Note* : Pour les détails, se reporter à l'annexe C du document de l'IDA.

[La présente carte a été établie par le service de cartographie de la Banque mondiale. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que le Groupe reconnaît ou accepte ces frontières.

*Agriculture* = Agriculture ; *Coastal* = Zone côtière ; *Drought* = Sécheresse ; *Flood* = Inondation ; *Storm* = Tempête

*IDA & BLEND COUNTRIES* = PAYS IDA ET À FINANCEMENT MIXTE ; *DEVELOPED AND IBRD COUNTRIES* = PAYS DÉVELOPPÉS ET BIRD]

Les différentes caractéristiques des émissions de CO<sub>2</sub> de quelques pays en développement et économies en transition

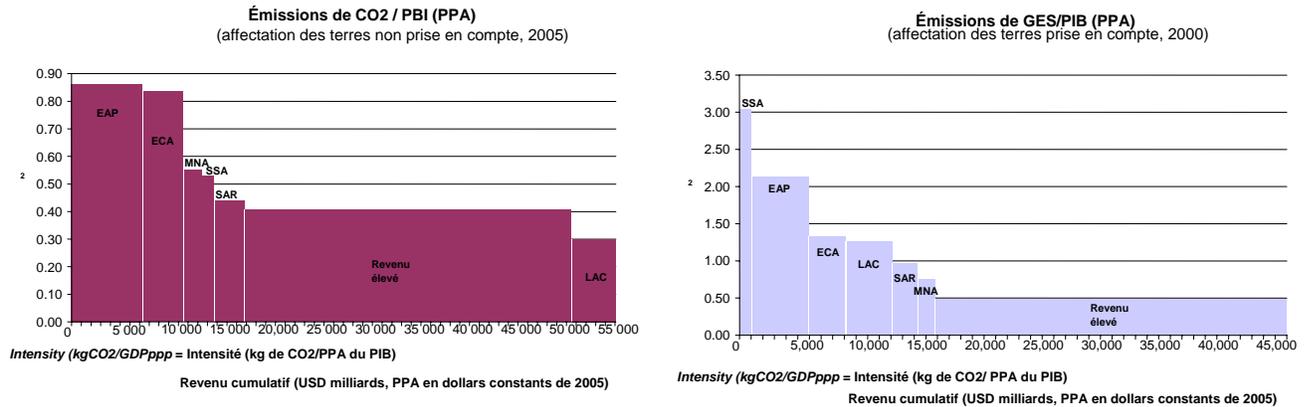
Tableau A1 : 2 Caractéristiques des émissions

| Rang | Pays                | Émissions de CO <sub>2</sub> , 2005<br>(MtCO <sub>2</sub> ) | Intensité de CO <sub>2</sub> , PPA, 2005<br>(tonne de CO <sub>2</sub> par USD million) | Intensité de CO <sub>2</sub> , taux de change du marché, 2005<br>(tonne de CO <sub>2</sub> par USD million) | Croissance du CO <sub>2</sub> , 1995-2000<br>(%) | Croissance du CO <sub>2</sub> , 2000-2005<br>(%) | CO <sub>2</sub> par habitant, 2005<br>(tonne de CO <sub>2</sub> ) | CO <sub>2</sub> par habitant, PPA, 2005<br>(Valeur en USD par an) | Groupe de revenu                    |
|------|---------------------|---|--|---|--|--|---|---|-------------------------------------|
| 1    | États-Unis          | 5 957   | 480  | 480   | 1,9  | 0,5  | 20,1  | 41 813  | Élevé : OCDE                        |
| 2    | Chine               | 5 323   | 998  | 2 372   | 0,5  | 12,1   | 4,1   | 4 088   | Intermédiaire<br>tranche inférieure |
| 3    | Russie              | 1 696   | 999  | 2 218   | -0,5   | 1,4  | 11,9  | 11 858  | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 4    | Japon               | 1 230   | 318  | 271   | 2,0  | 0,7  | 9,6   | 30 290  | Élevé : OCDE                        |
| 5    | Inde                | 1 166   | 479  | 1 447   | 2,8  | 3,2  | 1,1   | 2 222   | Faible                              |
| 6    | Allemagne           | 844   | 336  | 302   | -0,7   | -0,1   | 10,2  | 30 445  | Élevé : OCDE                        |
| 7    | Canada              | 631   | 559  | 567   | 2,0  | 2,5  | 19,5  | 34 972  | Élevé : OCDE                        |
| 8    | Royaume-Uni         | 577   | 305  | 262   | 0,0  | 0,8  | 9,6   | 31 371  | Élevé : OCDE                        |
| 9    | Corée du Sud        | 500   | 486  | 631   | 3,0  | 2,5  | 10,3  | 21 273  | Élevé : OCDE                        |
| 10   | Italie              | 467   | 287  | 265   | 0,8  | 1,0  | 8,0   | 27 750  | Élevé : OCDE                        |
| 11   | Iran                | 451   | 700  | 2 375   | 4,0  | 6,9  | 6,6   | 9 314   | Intermédiaire<br>tranche inférieure |
| 12   | Afrique du Sud      | 424   | 1 066  | 1 751   | 2,2  | 2,0  | 9,0   | 8 478   | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 13   | France              | 415   | 223  | 195   | 1,5  | 0,8  | 6,8   | 30 591  | Élevé : OCDE                        |
| 14   | Arabie Saoudite     | 412   | 841  | 1 331   | 4,3  | 7,1  | 17,8  | 21 220  | Élevé : non OCDE                    |
| 15   | Australie           | 407   | 584  | 555   | 4,2  | 2,9  | 20,0  | 34 106  | Élevé : OCDE                        |
| 16   | Mexique             | 398   | 339  | 519   | 3,5  | 0,9  | 3,9   | 11 387  | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 17   | Espagne             | 387   | 328  | 344   | 5,3  | 3,6  | 8,9   | 27 180  | Élevé : OCDE                        |
| 18   | Brésil              | 361   | 228  | 409   | 3,6  | 1,1  | 1,9   | 8 474   | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 19   | Indonésie           | 359   | 508  | 1 253   | 4,8  | 5,6  | 1,6   | 3 209   | Intermédiaire<br>tranche inférieure |
| 20   | Ukraine             | 343   | 1 303  | 3 977   | -5,2   | 1,2  | 7,3   | 5 583   | Intermédiaire<br>tranche inférieure |
| 21   | Pologne             | 285   | 551  | 939   | -1,0   | -0,4   | 7,5   | 13 535  | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 22   | Taiwan              | 284   | 480  | ..  | 6,3  | 2,7  | ..  | 26 057  | ..                                  |
| 23   | Pays-Bas            | 270   | 479  | ..  | 2,4  | 1,6  | 16,5  | 34 492  | Élevé : OCDE                        |
| 24   | Thaïlande           | 234   | 526  | 1 329   | 2,2  | 7,5  | 3,6   | 7 061   | Intermédiaire<br>tranche inférieure |
| 25   | Turquie             | 230   | 410  | 633   | 5,5  | 2,8  | 3,2   | 7 786   | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 26   | Kazakhstan          | 198   | 1 503  | 3 466   | -0,4   | 7,6  | 13,1  | 8 699   | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 27   | Égypte              | 162   | 486  | 1 804   | 3,8  | 6,1  | 2,2   | 4 574   | Intermédiaire<br>tranche inférieure |
| 28   | Malaisie            | 156   | 519  | 1 189   | 4,5  | 6,7  | 6,1   | 11 678  | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 29   | Venezuela           | 151   | 576  | 1 045   | 1,6  | 2,5  | 5,7   | 9 877   | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 30   | Argentine           | 147   | 350  | 800   | 2,8  | 1,3  | 3,8   | 10 815  | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 31   | Émirats arabes unis | 138   | 1 003  | 1 063   | 1,8  | 4,6  | 30,4  | 33 484  | Élevé : non OCDE                    |
| 32   | Belgique            | 136   | 409  | 366   | 2,1  | -1,2   | 13,0  | 31 699  | Élevé : OCDE                        |
| 33   | Singapour           | 134   | 743  | 1 147   | 5,2  | 4,5  | 30,8  | 41 479  | Élevé : non OCDE                    |
| 34   | Pakistan            | 121   | 357  | 1 092   | 4,4  | 2,3  | 0,8   | 2 184   | Faible                              |
| 35   | Ouzbékistan         | 118   | 2 246  | 8 078   | 0,3  | 2,2  | 4,5   | 2 008   | Faible                              |
| 36   | République tchèque  | 113   | 544  | 910   | -1,6   | 0,3  | 11,0  | 20 280  | Élevé : OCDE                        |
| 37   | Nigéria             | 105   | 490  | 1 084   | -4,3   | 5,4  | 0,7   | 1 520   | Faible                              |
| 38   | Grèce               | 103   | 317  | 458   | 3,3  | 0,5  | 9,3   | 29 261  | Élevé : OCDE                        |
| 39   | Roumanie            | 99  | 490  | 1 005   | -5,5   | 1,4  | 4,6   | 9 368   | Intermédiaire<br>tranche supérieure |
| 40   | Iraq                | 98  | ..   | ..  | -0,9   | 5,9  | ..  | ..  | Intermédiaire                       |

|    |               |    |     |       |      |      |      |        |                    |
|----|---------------|----|-----|-------|------|------|------|--------|--------------------|
|    |               |    |     |       |      |      |      |        | tranche inférieure |
| 41 | Algérie       | 88 | 442 | 866   | -1,0 | 1,1  | 2,7  | 6 062  | Intermédiaire      |
| 42 | Viet Nam      | 80 | 451 | 1 519 | 6,7  | 10,6 | 1,0  | 2 143  | tranche inférieure |
| 43 | Autriche      | 78 | 279 | 255   | 1,7  | 4,1  | 9,5  | 34 075 | Faible             |
| 44 | Philippines   | 78 | 312 | 794   | 4,1  | 2,1  | 0,9  | 2 956  | Élevé : OCDE       |
| 45 | Koweït        | 77 | 695 | 949   | 7,9  | 5,2  | 30,2 | 43 551 | Intermédiaire      |
| 46 | Hong Kong     | 75 | 309 | 422   | 3,2  | 6,1  | 10,8 | 35 690 | tranche inférieure |
| 47 | Corée du Nord | 74 | ..  | ..    | -3,6 | 1,3  | 3,3  | ..     | Élevé : non OCDE   |
| 48 | Chili         | 66 | 332 | 557   | 6,5  | 3,6  | 4,1  | 12 248 | Faible             |
| 49 | Israël        | 65 | 415 | 527   | 4,9  | 0,9  | 9,4  | 22 627 | Intermédiaire      |
| 50 | Portugal      | 65 | 309 | 354   | 4,5  | 0,6  | 6,2  | 19 956 | tranche supérieure |
|    |               |    |     |       |      |      |      |        | Élevé : non OCDE   |
|    |               |    |     |       |      |      |      |        | Élevé : OCDE       |

*Note : Ce tableau présente les 50 plus importants pays classés par volume total d'émissions de CO<sub>2</sub>. Il montre que la plupart des pays se classent différemment selon plusieurs mesures telles que le volume total d'émissions de CO<sub>2</sub>, l'intensité des émissions relative au PIB et le taux de croissance des émissions. L'intensité du CO<sub>2</sub> est exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> par million de dollars de PIB. Les statistiques sur les émissions de CO<sub>2</sub> proviennent du site web de l'AIE (au 18 septembre 2007). Les chiffres de la parité du pouvoir d'achat (PPA) du PIB (en dollars constants de 2005), les taux de change du marché du PIB de 2005 et les données démographiques de 2005 sont tirés de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.*

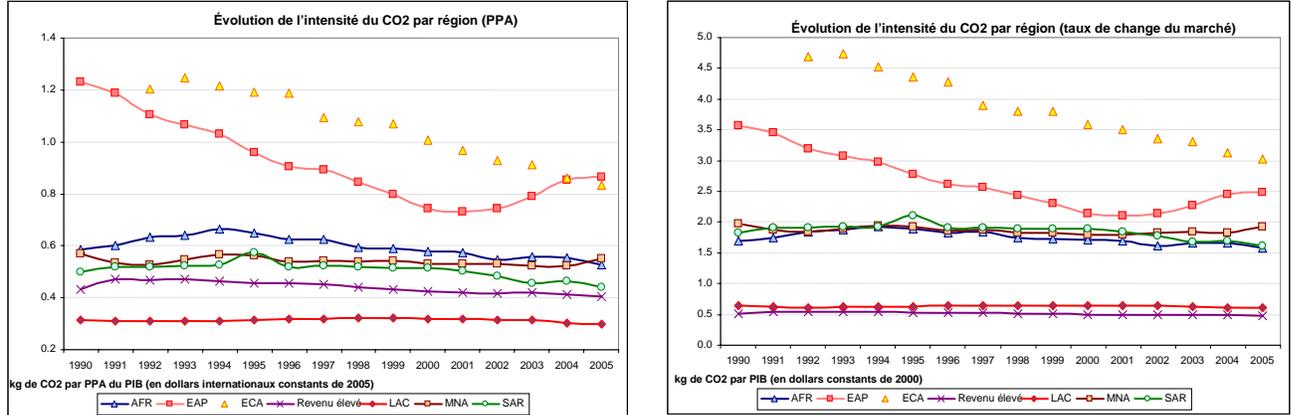
**Figure A1 : 2 Intensité du CO2 et des gaz à effet de serre (GES) par région**



Note : Ce graphique montre d'importantes variations de l'intensité du CO<sub>2</sub> lié à l'énergie et de celle du volume total de GES par PIB par région, ainsi qu'au niveau du classement lorsqu'on passe d'une mesure des émissions basée sur le CO<sub>2</sub> à une autre reposant sur les GES. La plus forte intensité d'émission de CO<sub>2</sub> due à l'énergie par PIB est enregistrée dans la région Europe et Asie centrale (ECA), et la plus faible dans la région Amérique latine et Caraïbes (LAC). Les pays à revenu élevé produisent de loin le plus grand volume d'émissions de CO<sub>2</sub>. La prise en compte de l'ensemble des émissions de GES, y compris celles dues à l'utilisation des sols, au changement d'affectation des terres et à la foresterie tendrait à accroître le chiffre relatif à l'intensité pour l'Afrique subsaharienne (SSA), la région Asie de l'Est et Pacifique (EAP) et la région LAC, ainsi que leurs contributions aux GES mondiaux, car la dégradation des sols et le déboisement connaissent une progression rapide dans ces régions.

Source : les statistiques sur les émissions de CO<sub>2</sub> (dues à l'utilisation de l'énergie) proviennent du site web de l'AIE (au 18 septembre 2007) ; les chiffres ayant trait à la PPA du PIB (en dollars constants de 2005) sont extraits des Indicateurs du développement dans le monde ; les statistiques sur les émissions de GES sont tirées des Indicateurs d'analyse du climat (CAIT), version 5.0 (Washington : World Resources Institute (WRI), 2008). Les données globales (portant sur autant de pays et d'émissions de GES que possible) relatives aux émissions ne sont disponibles que pour les années allant jusqu'en 2000.

**Figure A1 : 3 Évolution de l'intensité de CO<sub>2</sub> par région, basée sur la PPA et sur le taux de change du marché**



Note : Ces graphiques montrent que la baisse spectaculaire de l'intensité du CO<sub>2</sub> au cours des années 90 dans les régions très intensives s'est arrêtée (EAP) ou a ralenti (ECA). Pendant ce temps, l'intensité du CO<sub>2</sub> est restée relativement stable dans les autres régions. Le recours à la PPA ou au taux de change du marché comme instrument de mesure ne change pas le classement relatif des différentes régions, sauf dans le cas des pays à revenu élevé qui enregistrent la plus faible intensité lorsqu'on se sert du taux de change de marché.

Source : Les statistiques des émissions de CO<sub>2</sub> (dues à l'utilisation de l'énergie) proviennent du site web de l'EIA (au 18 septembre 2007), tandis que les chiffres ayant trait à la PPA du PIB (en dollars constants de 2005) sont tirés des Indicateurs du développement dans le monde.

Figure A1 : 4 Profils régionaux : effets majeurs et sources d'émissions<sup>5</sup>

| Région  | GES par secteur  | Problèmes/Effets majeurs |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
|---|--|--------------------------|-------------|---|------|-------------|------|--------------------------|------|-------------|------|---------|-----|------------|-----|-----------|-----|--|
| AFR   | <table border="1"> <caption>Données du graphique AFR</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Changement d'affectation des terres et foresterie</td> <td>59 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>13 %</td> </tr> <tr> <td>Électricité et chauffage</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Déchets</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Transports</td> <td>4 %</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>4 %</td> </tr> </tbody> </table>  | Secteur                  | Pourcentage | Changement d'affectation des terres et foresterie | 59 % | Agriculture | 13 % | Électricité et chauffage | 10 % | Autres      | 7 %  | Déchets | 3 % | Transports | 4 % | Industrie | 4 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité alimentaire et risque associé à la production agricole</li> <li>• Manque d'accès à de l'eau potable et accentuation du stress hydrique</li> <li>• Faible capacité d'adaptation et grande vulnérabilité à la variabilité climatique et aux catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations</li> <li>• Incidence néfaste sur la santé, en particulier l'accroissement du risque de paludisme</li> <li>• Élévation du niveau de la mer et conséquences sur les régions côtières de faible altitude</li> </ul>   |
| Secteur   | Pourcentage  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Changement d'affectation des terres et foresterie | 59 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Agriculture                                       | 13 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Électricité et chauffage                          | 10 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Autres  | 7 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Déchets   | 3 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Transports  | 4 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Industrie   | 4 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| EAP   | <table border="1"> <caption>Données du graphique EAP</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Changement d'affectation des terres et foresterie</td> <td>34 %</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>Électricité et chauffage</td> <td>19 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>14 %</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>9 %</td> </tr> <tr> <td>Transports</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Déchets</td> <td>3 %</td> </tr> </tbody> </table> | Secteur                  | Pourcentage | Changement d'affectation des terres et foresterie | 34 % | Industrie   | 16 % | Électricité et chauffage | 19 % | Agriculture | 14 % | Autres  | 9 % | Transports | 5 % | Déchets   | 3 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la disponibilité des eaux douces</li> <li>• Morbidité et mortalité endémiques en raison des maladies diarrhéiques associées aux inondations et aux sécheresses</li> <li>• Dégradation des écosystèmes marins et côtiers imputable à l'élévation du niveau de la mer et des températures</li> <li>• Probabilité que l'élévation du niveau de la mer entraîne le déplacement de millions de personnes</li> <li>• Effets préjudiciables, sur l'industrie aquicole, de l'infiltration de l'eau de mer</li> <li>• Accroissement des menaces qui planent sur la stabilité écologique des terres humides, des mangroves et des récifs coralliens</li> </ul> |
| Secteur   | Pourcentage  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Changement d'affectation des terres et foresterie | 34 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Industrie   | 16 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Électricité et chauffage                          | 19 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Agriculture                                       | 14 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Autres  | 9 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Transports  | 5 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |
| Déchets   | 3 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |             |      |         |     |            |     |           |     |  |

<sup>5</sup> Note : Les données relatives aux effets majeurs proviennent des stratégies opérationnelles régionales en matière de changement climatique ; les données sur les émissions sont tirées de WRI 2007.

| Région  | GES par secteur   | Problèmes/Effets majeurs |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
|---|---|--------------------------|-------------|---|------|-------------|------|--------------------------|------|------------|------|-------------|-----|---------|-----|---|-----|---|
| ECA   | <table border="1"> <caption>GES par secteur - ECA</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Électricité et chauffage</td> <td>40 %</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>24 %</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>15 %</td> </tr> <tr> <td>Transports</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>Déchets</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Changement d'affectation des terres et foresterie</td> <td>2 %</td> </tr> </tbody> </table>  | Secteur                  | Pourcentage | Électricité et chauffage                          | 40 % | Autres      | 24 % | Industrie                | 15 % | Transports | 8 %  | Agriculture | 8 % | Déchets | 3 % | Changement d'affectation des terres et foresterie | 2 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des catastrophes liées au climat, notamment des sécheresses prolongées, de plus fréquentes tempêtes et inondations, et des risques d'incendie</li> <li>• Inondation et érosion des côtes dues à l'élévation du niveau de la mer</li> <li>• Accroissement des risques sanitaires attribuable à de plus fréquentes vagues de chaleur, aux inondations et à une plus grande vulnérabilité aux maladies vectorielles et aux intoxications alimentaires</li> <li>• Accentuation du stress hydrique</li> <li>• Baisse de la productivité forestière</li> </ul>  |
| Secteur   | Pourcentage   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Électricité et chauffage                          | 40 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Autres  | 24 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Industrie   | 15 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Transports  | 8 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Agriculture                                       | 8 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Déchets   | 3 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Changement d'affectation des terres et foresterie | 2 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| MNA   | <table border="1"> <caption>GES par secteur - MNA</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Électricité et chauffage</td> <td>33 %</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>21 %</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Transports</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>Déchets</td> <td>4 %</td> </tr> <tr> <td>Changement d'affectation des terres et foresterie</td> <td>1 %</td> </tr> </tbody> </table> | Secteur                  | Pourcentage | Électricité et chauffage                          | 33 % | Industrie   | 21 % | Autres                   | 20 % | Transports | 16 % | Agriculture | 5 % | Déchets | 4 % | Changement d'affectation des terres et foresterie | 1 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande fréquence des sécheresses et rareté de l'eau</li> <li>• Fluctuation plus considérable du rendement agricole, surtout dans les zones de culture pluviale</li> <li>• Détérioration de la santé publique liée aux vagues de chaleur, à la baisse de la qualité de l'eau et de l'air, et à la formation d'ozone troposphérique</li> <li>• Élévation du niveau de la mer et conséquences sur les zones agricoles, les régions côtières de faible altitude et les terres humides</li> </ul>  |
| Secteur   | Pourcentage   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Électricité et chauffage                          | 33 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Industrie   | 21 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Autres  | 20 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Transports  | 16 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Agriculture                                       | 5 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Déchets   | 4 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Changement d'affectation des terres et foresterie | 1 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| LAC   | <table border="1"> <caption>GES par secteur - LAC</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Changement d'affectation des terres et foresterie</td> <td>49 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Électricité et chauffage</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>6 %</td> </tr> <tr> <td>Déchets</td> <td>3 %</td> </tr> </tbody> </table>    | Secteur                  | Pourcentage | Changement d'affectation des terres et foresterie | 49 % | Agriculture | 20 % | Électricité et chauffage | 7 %  | Transport  | 8 %  | Industrie   | 7 % | Autres  | 6 % | Déchets   | 3 % | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de la disponibilité de l'eau dans nombre de régions où l'eau est rare, et incidence sur les écosystèmes des zones situées en haute montagne</li> <li>• Réduction de la productivité agricole</li> <li>• Perturbation du fonctionnement des écosystèmes, notamment ceux des récifs coralliens, des terres humides et des mangroves, des forêts, etc.</li> <li>• Déplacement massif des populations en raison de la multiplication des phénomènes extrêmes et de l'élévation du niveau de la mer</li> <li>• Incidence sur la situation sanitaire, comme par exemple la mortalité liée au stress thermique et une plus grande vulnérabilité aux maladies vectorielles</li> </ul> |
| Secteur   | Pourcentage   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Changement d'affectation des terres et foresterie | 49 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Agriculture                                       | 20 %  |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Électricité et chauffage                          | 7 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Transport   | 8 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Industrie   | 7 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Autres  | 6 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |
| Déchets   | 3 %   |                          |             |   |      |             |      |                          |      |            |      |             |     |         |     |   |     |   |

| Région | GES par secteur  | Problèmes/Effets majeurs   |
|--------|--|--|
| SAR    | <p>Graphique circulaire illustrant la répartition des GES par secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Électricité et chauffage : 29 %</li> <li>Agriculture : 26 %</li> <li>Industrie : 15 %</li> <li>Autres : 10 %</li> <li>Déchets : 7 %</li> <li>Changement d'affectation des terres et foresterie : 7 %</li> <li>Transports : 6 %</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'intensité et de la fréquence des ondes de tempête, des cyclones, des inondations et des sécheresses</li> <li>• Effets préjudiciables sur le rendement agricole, plus particulièrement dans les zones arides et les régions touchées par les inondations</li> <li>• Baisse du débit fluvial dans les pays de l'Himalaya, non-fiabilité de l'approvisionnement en eau douce et nécessité d'assurer la gestion des réseaux hydrographiques transfrontaliers communs</li> <li>• Élévation du niveau de la mer et incidence négative sur les moyens de subsistance des populations côtières à travers les inondations, la contamination de la nappe phréatique, et la perte des terres humides et des écosystèmes</li> <li>• Manque de données scientifiques sur les conséquences de la fonte des neiges de l'Himalaya et les risques associés, ainsi que sur les effets du changement climatique sur la biodiversité et les écosystèmes.</li> </ul> |

## **ANNEXE 2. CADRE D'ACTION STRATÉGIQUE CONCERNANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT : SOMMAIRE DE LA VERSION PRÉLIMINAIRE**

### **A. Changement climatique et développement**

1. Situation au regard du consensus scientifique/de la science sur le climat
2. Liens existant entre atténuation, adaptation et développement
3. Priorités et besoins en matière d'appui des pays clients du Groupe de la Banque mondiale

### **B. Nécessité d'une stratégie du Groupe de la Banque mondiale**

1. Émergence d'un consensus mondial sur le renforcement de l'action multilatérale
2. Expérience et avantage comparatif du Groupe de la Banque mondiale
3. Justification de l'accroissement du rôle du Groupe de la Banque mondiale et d'une stratégie globale

### **C. Vision et objectifs stratégiques du Groupe de la Banque mondiale**

### **D. Cadres des résultats : réalisations, produits, ressources et indicateurs**

### **E. Cadre d'action : renforcement de la résilience aux risques climatiques dans l'avenir**

- Intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la croissance à faible intensité de carbone dans les stratégies de développement
  - Alignement sur les stratégies régionales et nationales
  - Augmentation des possibilités qu'offrent les programmes sectoriels
  - Priorités des pays IDA
  - Programme d'action pour les pays à revenu intermédiaire
  - Diffusion du savoir, sensibilisation et renforcement des capacités
- Intensifier les recherches et la fourniture de conseils sur les politiques
- Appuyer l'accélération du développement des technologies
- Faciliter l'élaboration des mécanismes des nouveaux marchés
- Créer un environnement porteur pour le secteur privé
- Relever le défi du financement

### **F. Collaboration avec la communauté mondiale**

### **G. Satisfaction des besoins et suppression des obstacles internes**